ITINERANCES

DOCUMENT PROVISOIRE

La valorisation marchande des produits
et services touristiques du territoire

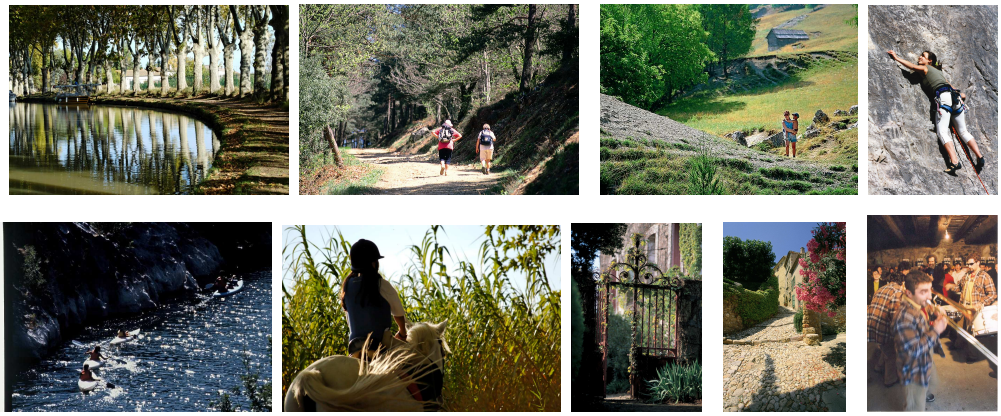

Janvier 2008

Sommaire

Chapitre 1 LE TERRITOIRE, LA STRATEGIE **p 4**

I LE TERRITOIRE, PRESENTATION ET DIAGNOSTIC **p 5**
1- Le territoire physique p 5
2- L'organisation administrative p 6
3- La dynamique d'un territoire rural en voie de recomposition... et fragile face aux mutations p 6
4- Tableau synoptique des enjeux pour le développement du Pays Haut Languedoc et Vignobles p 9
5- La dynamique impulsée par une implication ancienne dans le développement territorial p 10
5-1 Les chartes intercommunales p 10
5-2 Le Programme d'Initiative Communautaire Leader p 10

II LA STRATEGIE TERRITORIALE DU PAYS **p 13**
1- Les axes de développement p 13
2- Les enjeux 2008-2013 p 13
3- Le projet touristique du Pays Haut Languedoc et Vignobles p 15

III LA PRIORITE CIBLEE, STRATEGIE DU PAYS POUR LEADER **p 16**
1- Le concept de l'itinérance douce p 16
2- Un constat p 17
2-1 Les attentes des clientèles p 17
2-2 La consommation des activités de pleine nature p 17
2-3 Les facteurs clés du développement de l'itinérance douce p 18
3- Les objectifs p 18
4- Une dynamique partenariale, condition de la réussite p 19
4-1 Une dynamique territoriale p 19
4-2 Une dynamique organisationnelle p 19
4-3 Une dynamique de projet p 19
5- Autres articulations p 21

Chapitre 2 LE PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE **p 22**

I PROCESSUS D'IMPLICATION A L'ELABORATION DE LA CANDIDATURE **p 23**
1- La participation citoyenne au travers du Conseil de développement du Pays p 23
2- La participation des partenaires territoriaux et institutionnels p 23
3- La participation des élus et des institutions p 24

II PROCESSUS D'IMPLICATION A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI **p 24**
1- Comité de programmation p 24
1-1 Composition du Comité de programmation p 25
1-2 Le Comité de Programmation, lieu et temps de réflexion p 26
1-3 L'équilibre entre les communes du territoire p 26

Chapitre 3 LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE **p 27**

I UN RESEAU D'AMBASSADEURS, DES PROFESSIONNELS ENGAGES **p 28**
1- Le constat p 28
2- Les objectifs p 28
3- Les axes de développement p 28
3-1 L'accompagnement individualisé p 28
3-2 La mise en synergie des professionnels p 31
4- La méthodologie p 31
Fiche 1 - L'agriculteur, acteur du tourisme rural p 32
Fiche 2 - Le professionnel du tourisme p 33

II UN RESEAU D'ITINERAIRES THEMATISES, ELEMENT STRUCTURANT DU PROJET p 34
1- Le constat p 34
2- Les objectifs p 35
3- Les axes de développement p 35
3-1 Les dorsales : la voie verte du Haut Languedoc et le linéaire Canal du Midi p 36
3-2 Le réseau de véloroutes p 36
3-3 La mise en synergie des voies dans un réseau d'itinéraires thématisés p 37
3-4 Le développement d'activités complémentaires p 37
4- La méthodologie p 37
Fiche 3- Un réseau d'itinéraires thématiques p 38

III UN RESEAU DE SITES D'EMERVEILLEMENT ET D'EPANOUISSEMENT p 39
1- Le constat p 39
2- Les objectifs p 39
3- Les axes de développement p 39
4- La méthodologie p 40
4-1 Les sites pilotes p 40
4-2 Les sites d'accompagnement p 40
4-3 Un réseau de villages p 41
Fiche 4- Un réseau de sites d'émerveillement et d'épanouissement p 43
Fiche 5- Un environnement partagé p 44

IV L'INGENIERIE TOURISTIQUE, UN RESEAU DE COMPETENCES AU SERVICE DU PAYS p 45
1- Les objectifs p 45
2- Les axes de développement p 45
2-1 L'accompagnement technique p 45
2-2 L'expertise p 45
2-3 La communication p 46
2-4 La promotion p 46
2-5 La commercialisation p 46
3- La méthodologie p 46
Fiche 6- Ingénierie Touristique p 47

V LA COOPERATION TRANSNATIONALE p 49
Fiche 7- Coopération transnationale p 50

Chapitre 4 LE PILOTAGE DU PROJET p 52

I ORGANISATION DU GAL p 53
1- Cellule technique du GAL p 53
2- Comité technique
Fiche 8 – Animation du GAL p 53

II DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION p 54
1- Le suivi p 54
2- L'évaluation p 54

III ECHANGE DE PRATIQUES, TRANSFERT D'EXPERIENCES VIS-A-VIS DES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DES AUTRES TERRITOIRES p 54
1- Transférabilité intra-territoriale p 54
2- Transférabilité inter-territoriale p 55
3- Capitalisation, diffusion p 55
4- Participation au réseau p 55
Fiche 9- Animation du GAL p 56

Chapitre 5 LA MAQUETTE FINANCIERE DU PROJET p 57

I Plan de financement p 58
II Répartition annuelle du FEADER p 59
III Synthèse p 60
IV Annexes p 61

Chapitre 1

LE TERRITOIRE

LA STRATEGIE

I LE TERRITOIRE, PRESENTATION ET DIAGNOSTIC

1- Le territoire physique

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles se situe dans l'ouest héraultais, entouré par la frange littorale au sud-est, la Montagne Noire à l'ouest, et le Somail, le Caroux et l'Espinouse au nord. Les agglomérations de Béziers, Lodève, Carcassonne, Castres, Mazamet, Narbonne, sont proches, toutes à moins de cinquante kilomètres du Pays.

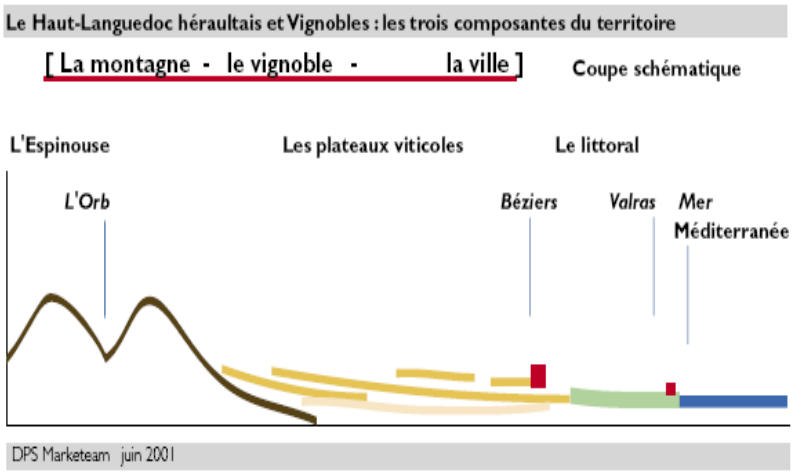

Y alternent des milieux écologiques très diversifiés, dus à la dualité climatique marquée du nord au sud de la zone – les climats méditerranéen (au sud du territoire) et atlantique au nord de la vallée du Jaur - et à la géologie variée et complexe de la zone : forêts naturelles de hêtres voisinent avec orangers et oliviers à Roquebrun.

L'eau est un élément structurant de l'image, de l'économie et des activités. Ce territoire est situé sur la ligne de partage des eaux Méditerranée-Atlantique, ce qui lui confère des spécificités hydrologiques remarquables. Il est marqué par l'empreinte de l'eau : lacs et tourbières sur les plateaux d'altitude, eaux vives du fleuve Orb qui irrigue le territoire du nord au sud, en creusant une vallée alluviale de Bédarieux à Mons, eaux souterraines et résurgences des karsts, eaux du Canal du Midi dans le sud de la zone et de l'étang de Capestang : le réseau hydraulique, particulièrement important, se déploie autour de l'Orb, véritable colonne vertébrale du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Plusieurs facteurs se conjuguent pour rendre ce territoire attractif. Amphithéâtre ouvert sur la mer qui se décline en trois grands étages, depuis les plateaux montagneux, en passant par les avants-monts jusqu'aux plaines viticoles, le Pays offre une diversité du patrimoine naturel due à sa position biogéographique, réelle originalité. L'ensemble de ces facteurs donne naissance à une véritable mosaïque de paysages : montagne, contreforts montagneux, vallées sinueuses, piémonts, plaines viticoles…

Dans ce territoire peu peuplé, la forêt occupe la plus grande partie de l'espace : forêts de hêtre et reboisements de résineux au nord (ce sont les principales forêts de production de l'Hérault), forêts de chêne pubescent et de chêne verts sur les versants sud, maquis et garrigues dans les zones de piémont. La forêt est relayée par la vigne, monoculture quasi exclusive de la partie sud du territoire (AOC Saint-Chinian, Faugères, Minervois, Coteaux du Languedoc, Vins de Pays de la Haute Vallée de l'Orb, des Cotes de Thongue, pour partie).

De nombreux espaces sont protégés, sites classés (Caroux), villages classés (Olargues, Minerve), réserve nationale de chasse, arrêté de biotope (gorges de la Cesse), ZNIEFF paysagère (gorges de l'Orb), sites Natura 2000[1], …, complétés par des sites phares remarquables qui contribuent à l'attractivité de ce territoire : les Gorges d'Héric, Dio et Valquières, les Monts d'Orb…
Autant d'atouts privilégiés auxquels s'ajoutent de nombreuses ressources énergétiques renouvelables : solaire, éolien, hydraulique, bois…

[1] Onze sites Natura 2000 sont recensés sur le territoire du Pays (voir liste exhaustive en annexe), dont :
- sept entièrement sur la zone du PNRHL, deux en partie sur la zone du PNRHL,
- un majoritairement hors zone du Pays (Salagou).

2- L'organisation administrative

Le territoire du Pays regroupe 89 communes[2], qui sont, pour 84 d'entre elles, regroupées au sein de onze communautés de communes, 5 étant hors intercommunalité.

Créé en juin 2005, le Pays Haut Languedoc et Vignobles est structuré en Syndicat Mixte ouvert, qui comprend les onze communautés de communes, les cinq communes hors EPCI et le Conseil Général de l'Hérault.

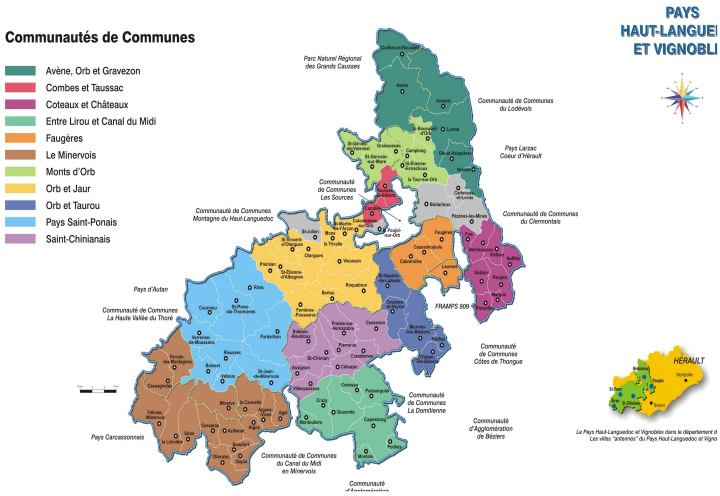

Trente-quatre de ces quatre-vingt neuf communes sont également inscrites dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, qui est à cheval sur les deux départements de l'Hérault et du Tarn et sur les deux régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

3- La dynamique d'un territoire rural en voie de recomposition… et fragile face aux mutations

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles compte une population de l'ordre de 55.000 habitants ; il demeure profondément rural : ainsi, pour une superficie de 2.500 km² représentant près de 30 % du territoire héraultais, c'est moins de 10% de la population héraultaise qui vit sur cet espace.
Avec une densité de la population de 30 habitants/km² (INSEE 1999)[3] et un maillage de communes fortement rurales et de quelques bourgs et villes de petite taille (Bédarieux, ville la plus peuplée du Pays, compte 6.000 habitants), la dynamique démographique du Pays se caractérise par un vieillissement continu de la population et une proportion de jeunes plus faible que la moyenne départementale. Pour autant, la part des 40-49 ans, qui représente le plus gros de la population active, est dans une proportion équivalente aux moyennes observées ailleurs.

Ce territoire a gagné, en 10 ans, près de 900 habitants. Dans un contexte départemental de forte pression démographique (croissance de 12,8% pour l'Hérault, soit un taux annuel de 1,3%), sa variation globale est positive mais faible : 1,7% pour la période intercensitaire, soit un taux de variation annuelle moyen de 0,2%. Les premiers résultats issus du recensement partiel de l'INSEE de 2004 et 2005 montrent néanmoins que le territoire se situerait dans une tendance démographique plus favorable. Celle-ci s'accompagne d'un mouvement de périurbanisation qui se traduit notamment par une densification des abords de Béziers et Narbonne et un accroissement de la pression foncière.

C'est historiquement un lieu de passage et une terre d'accueil. De tous temps, des populations d'origines différentes se sont intégrées, participant à la composition actuelle de la culture et de l'économie.

[2] Liste INSEE des communes en annexe

[3] La densité de l'Hérault est de 147 (celle de la Lozère de 14, celle de l'Aude de 50, celle de la Corse de 30 habitants/km²) avec de grandes disparités : Brenas présente une densité de 2 habitants/km², à l'opposé de Bédarieux qui se situe à 214. Une vingtaine de communes ont moins de 10 habitants/km².

Le territoire du Pays apparaît réparti en cinq bassins de vie[4] : Bédarieux, Capestang, Olonzac, Saint-Chinian et Saint-Pons. Dans un contexte qui génère des situations très contradictoires en termes d'emploi et d'activités, cette région, bien que bénéficiant d'une croissance et d'un dynamisme très forts, arrive quasiment en tête des régions françaises par son taux de chômage ; l'Hérault, malgré le bassin d'emploi très actif de Montpellier, a un taux de chômage de 19 %, aggravé par l'arrivée importante de nouvelles populations.

L'activité économique dans le Pays :

- L'agriculture marque encore fortement de son empreinte la sphère économique : la moitié des cantons du Pays a un pourcentage d'agriculteurs exploitants dans la population active de l'ordre de 10 %, supérieur à la moyenne régionale et très supérieur à la moyenne nationale :
  - en zone de montagne, l'espace non boisé est consacré en grande partie à l'élevage bovin, l'ovin et le caprin étant moins importants (production orientée vers la qualité : filière Roquefort et AOC Pélardon).
  - dans les vallées, les cerisiers et les châtaigniers cèdent du terrain à la vigne dans les zones plus planes,
  - la viticulture, malgré la crise, est fortement ancrée dans une démarche de qualité.
- Le secteur secondaire reste peu développé, malgré un tissu important de micro-entreprises qui représentent près de 90 % des immatriculations[5]. Ce réseau, moteur de l'économie du territoire, est à accompagner et soutenir pour maintenir leurs présences sur le Pays.
- Le secteur tertiaire prend une place grandissante, avec un fort développement des services et du commerce. C'est également autour du tourisme que se développe une économie qui génère davantage de développement économique et d'emplois de façon indirecte (cas du bâtiment par exemple). Si l'essor touristique de toute la partie nord du territoire est facteur de développement, celui-ci est peu structuré.

Le contexte social territorial

L'indicateur du taux de foyers non imposés sur le revenu est très significatif pour situer la population du Pays sur l'échiquier social : alors qu'il est de 46,6% en France, il culmine dans la majorité des cantons du Pays entre 60 et 70 % des foyers, illustrant la situation de fragilité économique, voire de précarité de la population.

Le taux de chômage en Haut Languedoc et Vignobles conforte cette première analyse de la richesse locale : supérieur à la moyenne départementale (une des plus fortes de France), il se situe à **16,5 %** de la population active. Le taux de RMI est lui aussi très important, avec de fortes variations d'une commune à l'autre[6], pour un taux moyen de 9 % de la population active.

La situation du groupe-cible des femmes conforte cette caractérisation des structures familiales qui restent ici traditionnelles, avec un déséquilibre important dans l'accès au travail. Elles ne sont pas à égalité avec les hommes face à l'emploi: plus nombreuses à être au chômage et à y rester, elles occupent près de 80 % des emplois à temps partiel proposés sur le territoire, emplois qui représentent 30 % de l'emploi total (soit deux fois la moyenne nationale). Cette part d'emploi à temps partiel traduit sur le territoire une activité économique peu importante, fluctuante, saisonnière, qui offre peu de place à un emploi féminin durable à temps plein.

La différence dans l'accès à l'emploi, selon les niveaux de formation et de qualification, est accentuée en Pays Haut Languedoc et Vignobles, par rapport aux tendances nationales : près de 85% des chômeurs du territoire ont un diplôme inférieur ou égal au baccalauréat et 66% un diplôme inférieur ou égal au BEP. Le GAL avait déjà mis en avant ce déficit de formation initiale, lors de la préparation de la candidature à Leader +, soulignant, pour les jeunes 15-25 ans :

- un taux de formation de niveau inférieur ou égal au BEPC, de l'ordre de 10 % des effectifs héraultais,
- un taux de formation de niveau supérieur à bac + 2 de l'ordre de 4 % des effectifs héraultais.

Le territoire n'a pas capacité à proposer des emplois peu qualifiés en grand nombre : le faible niveau d'études et l'accès difficile à la formation qui caractérisent les zones rurales enclavées sont un des freins majeurs à l'emploi [7].

---

[4] Rapport INSEE sur la structuration de l'espace rural (juillet 2003), à partir de deux approches complémentaires : l'accès aux services à la population et l'accès à l'emploi, double préoccupation qui amène les habitants de l'espace rural à se déplacer de leur résidence vers les différentes catégories de villes, de petits bourgs aux grandes métropoles. La définition du BASSIN DE VIE est la suivante : le plus petit territoire sur lequel ses habitants ont accès aux principaux services et à l'emploi.

[5] 2 778 structures économiques immatriculées, dont 55 % n'emploient pas de personnel, 32 % ayant moins de 10 salariés.

[6] A titre d'exemple, la commune d'Olargues présente un taux de chômage de 17 % de la PA et un taux de RMI de l'ordre de 11%.

[7] Le Pays Haut Languedoc et Vignobles assume une mission d'insertion par l'économie comme opérateur d'un PLIE et a pu noter la difficulté d'adéquation entre offre d'emploi et niveau de qualification.

Ce territoire, dernier espace rural de l'Hérault, s'il présente ainsi l'ensemble des caractéristiques endogènes qui fondent encore la ruralité – espaces ruraux, produits du terroir de qualité, démographie peu dynamique, activités économiques traditionnelles, faibles niveaux de qualification, fort taux de chômage, faible richesse fiscale – s'inscrit simultanément dans un processus de reconfiguration du à de forts mécanismes de type hexogène liés à la dynamique régionale :

''En 40 ans, la Région Languedoc Roussillon a accueilli 900.000 personnes supplémentaires, soit une croissance de population de 60%. En premier lieu c'est le département de l'Hérault qui tire la croissance démographique régionale. Il a connu un quasi doublement de sa population depuis 1962 et le rythme s'est même accru ces dernières années''[8].

La progression du périurbain, marquée depuis quelques années sur les communes du Pays qui environnent Béziers, ''remonte'' dorénavant dans le Pays (Murviel les Béziers, Roujan, Capestang…), avec une pression foncière croissante.

Ainsi, on peut considérer que ce contexte régional ainsi que les changements de société permettront une amélioration sensible de la situation sociale et économique.
En effet, l'héliotropisme est un facteur d'attractivité mesuré par un accroissement sensible des populations et surtout par un renversement des tendances lourdes du vieillissement. Ces nouveaux arrivants génèrent des flux et apportent un renouvellement générationnel porteur de dynamisme.
Des modifications sensibles se ressentent également quant à la venue des touristes qui étalent beaucoup plus leur séjour permettant ainsi un allongement de la saison. C'est un tourisme différent qui s'installe, axé sur les courts séjours à la recherche d'espaces préservés, de culture et d'authenticité. Ces populations pérennes ou temporaires créent une valeur ajoutée et contribuent au maintien des services en milieu rural.
L'activité économique est en mutation. La filière viticole, malmenée par différentes crises, maintient ses orientations au niveau de la qualité des productions. Les filières agricoles se restructurent et se recentrent notamment par le développement des circuits courts de commercialisation. Le bâtiment est une activité en plein essor du fait essentiellement des nouvelles constructions dues à l'arrivée des populations.
Enfin, le secteur tertiaire rejoint la moyenne régionale : le Pays rentre dans l'ère de la tertiarisation.

En définitive, le développement littoral et urbain, de type sud-européen – qui génère des flux importants entre Marseille et Barcelone – est en train de modifier significativement la dynamique territoriale : les structures géographiques nord-est et sud-ouest qui cimentaient traditionnellement le territoire, se recomposent dorénavant dans un espace très élargi, européen, articulé autour de l'arc méditerranéen dans lequel le Languedoc-Roussillon s'insère pleinement.

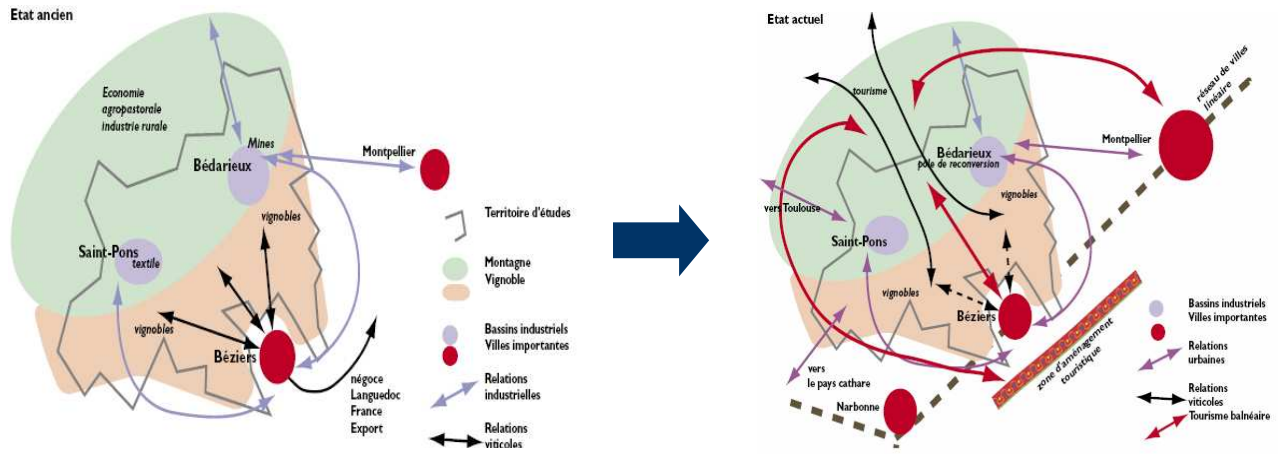

[8] SRADDT Languedoc-Roussillon (décembre 2007).

4- Tableau synoptique des enjeux pour le développement du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Thèmes	Forces du territoire	Faiblesses du territoire	Enjeux à traiter en termes de développement local sur le territoire et portés par le Pays	Enjeux portés par le Pays/GAL au titre de Leader
Développement agricole	Viticulture de qualité Petites productions identitaires de montagne	Crise de mévente Arrachage Modes de commercialisation	Maîtrise de la valeur ajoutée agricole Diversification agricole Réduction de l'impact des arrachages Circuits courts de commercialisation	Emergence de nouveaux produits Développement de circuits courts de commercialisation Diversification agricole à caractère pilote Gestion foncière des arrachages sur quelques sites pilotes
Développement économique des PME	Densité du tissu de PME	Concentration sur deux pôles (Bédarieux, Saint-Chinian) Très forte proportion de TPE (87 %) avec une démographie vieillissante Faiblesse de l'organisation des filières	Animation du tissu économique Appui au maintien et au développement des PME Renforcement des pôles économiques et de services. Appui à l'immobilier d'entreprises Soutien à la structuration des filières locales Marbre et Bois Energie	
Tourisme	Deux destinations touristiques ''Haut Languedoc'' et ''Vignobles'' Développement avéré des APN (randonnée pédestre et VTT, canoe kayak, spéléo, escalade)	Manque de professionnalisation des acteurs Faible niveau de qualification des hébergements touristiques Carence de la production touristique Lisibilité limitée des destinations touristiques	Professionnalisation des OTSI et qualification/ mise en réseau des prestataires Adaptation de l'offre d'hébergements touristiques à la demande Développement de produits touristiques et d'équipements structurants Promotion des destinations touristiques	Regroupement des OTSI à l'échelle communautaire Formation des personnels des OTSI Modernisation des structures Animation du réseau des prestataires Formation- action des prestataires Diversification agricole dans l'agritourisme Création d'équipements hôteliers Développement des tourismes thématiques Valorisation des Activités de pleine nature, de la Voie verte et du Canal du Midi
Environnement & espaces naturels	Espaces naturels et paysages de qualité	Pression foncière, arrachages	Préservation des espaces et diversité des paysages Maîtrise de l'énergie Sensibilisation et pédagogie à l'environnement	
Patrimoine architectural	Densité et visibilité du patrimoine	Peu de sites majeurs	Définition d'une offre pédagogique Valorisation d'équipements structurants Développement d'une offre patrimoniale	Construction d'une offre touristique patrimoniale dans le cadre d'itinéraires thématiques
Patrimoine culturel	Vigueur de la diffusion culturelle territoriale	Faiblesse des infrastructures Manque de formation des associations locales	Structuration des politiques culturelles en termes de lieux et de temps de culture Soutien aux pratiques musicales amateur Mutualisation des moyens	
Services à la population		Aggravation de la démographie médicale Services de faible densité Retard dans le développement numérique	Aide au maintien et à l'implantation de professionnels de santé Développement de services à la parentalité Développement numérique	Développement de modes de déplacements doux (pédestre et cyclable)
Qualité et conditions de vie	Patrimoine bâti disponible	Mauvaise qualité de l'habitat	Aménagement du territoire en termes de capacités d'accueil en habitat permanent Promotion démarche HQE pour la réalisation de logements Amélioration du cadre de vie revitalisation des centres anciens	Aménagement des villages pour favoriser les modes de déplacements doux (cyclable et pédestre)

5- La dynamique impulsée par une implication ancienne dans le développement territorial

6-1 Les Chartes Intercommunales

Le développement territorial, dans ce territoire, est une pratique ancienne, avec la mise en place, dès 1984, de chartes intercommunales, associations locales de développement et d'aménagement, qui maillent totalement l'espace rural héraultais ; pour ce qui deviendra ultérieurement le territoire actuel du Pays, ce sont cinq structures :

- Haute Vallée de l'Orb : Charte du Pays d'Orb.
- Minervois : Charte du Minervois
- Roujanais : Charte Thongue-Libron-Peyne
- Saint-Chinianais, Faugérois, Murviellois : Charte des Coteaux de l'Orb et du Vernazobres,
- Saint-Pônais : Syndicat Mixte du Pays de Saint-Pons/Somail/Caroux/Espinouse,

Ces cinq structures ont produit du développement local pendant une vingtaine d'années sur le territoire, jusqu'à la mise en place[9] du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, en janvier 2006, date de leur intégration à ce dernier.

Divers axes de développement impulsés par les chartes intercommunales ont été repris dans la politique territoriale du Pays et mis en œuvre dans une logique d'espace de projet plus large, avec une ambition accrue et une mutualisation des moyens (cf. infra § 5) :

- festivals vignerons,
- opération programmée d'amélioration de l'habitat,
- structuration touristique,
- aménagements fonciers viticoles
- création d'hébergements touristiques
- rénovation d'outils de production
- création de sentiers de randonnées
- enlèvement d'épaves…
- communication touristique (guides, posters, classeur des prestataires…).

6-2 Le Programme d'Initiative Communautaire Leader

Le programme Leader a été et est un partenaire fort du territoire, au sens où il a contribué, au fil de ces vingt années, à développer une approche de développement local à forte dose d'innovation rurale :

- Leader 1 : démarche expérimentale d'innovation rurale développée sur la zone classée en Programme de Développement des Zones Rurales (PDZR) dans le cadre de l'Association ''Montagne Hérault'' associant l'Interconsulaire et le Département de l'Hérault : démarche qualité des produits de la montagne et mise en place de deux centres multimédia (Olargues, Claret),
- Leader 2 : programme d'innovation rurale sur l'ensemble du territoire classé en Objectif 5b : une douzaine de laboratoires d'expérimentation de l'innovation rurale ont été ouverts, dont concernant le territoire :
  - Le Chemin des Schistes,
  - Ecopatrimoine,
  - La Route du Marbre,
  - Minervois l'Itinéraire,
  - Ecotourisme en Haut Languedoc.

  Les quatre premiers de ces projets, confortés par une étude de marché menée sur le tourisme vigneron (ou oenotourisme) ont permis de mener des approches dans le cadre de la coopération transnationale sur le tourisme à thèmes, avec des GALs italiens (GALs Vénétie Orientale, Attica), grecs (GALs Mont Parnasse, Levadia, Fokiki), espagnol (GAL Caja Rioja) ont jeté les bases du projet Leader +.

[9] Création effective par arrêté préfectoral en date du 29 Juin 2005

Le programme Leader +, porté par le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles sur le territoire correspondant à la ''Destination Vignobles'', est dédié au tourisme patrimonial vigneron. Ce programme, intitulé ''Couleurs d'Orb en Languedoc'', en cours de clôture, a porté sur :

- une dotation globale au titre du Volet 1 ''Stratégie territoriale'', de l'ordre de 2.350.000 €, incluant un cofinancement FEOGA au titre d'un pôle d'excellence rurale[10] ; ce volet, programmé à 100 %, a permis la réalisation de près de deux cent cinquante opérations auprès d'environ quatre-vingt maîtres d'ouvrage différents, dans les domaines de la mise en valeur de sites patrimoniaux, de la valorisation de produits locaux, de la formation des acteurs locaux, de la structuration de l'offre touristique, des animations thématiques intégrées, du développement des nouveaux métiers, de la mise en réseau tourisme-culture-patrimoine, de l'animation et de l'évaluation du programme,
- une dotation de l'ordre de 200.000 € au titre du Volet 2 ''Coopération intraterritoriale et transnationale'', sur trois projets différents, dans le droit fil de la stratégie territoriale :
  - **''Les Héritages du Vin, au Sud''** : projet de promotion touristique de territoires vignerons (Ouest héraultais, Sardaigne, Presqu'île de Sétubal, Andalousie) organisés auprès de marchés lointains (Amérique du Nord, Europe du Nord) avec création d'un référentiel commun, d'un portail Internet et d'un dépliant communs et avec la mise en place d'un programme de communication territoriale à partir de web-marketing, d'actions média et de salons (action en cours) ;
  - **Oenotourisme** : partenariat avec le GAL Sümeg (Hongrie) sur le thème du développement du tourisme viti-vinicole associant valorisation du patrimoine naturel et architectural et des produits locaux ;
  - **''Couleurs de fleurs de Méditerranée''** : projet de valorisation touristique, gastronomique et agricole du potentiel méditerranéen de plantes aromatiques et médicinales, développé avec un territoire du sud-est tunisien, dans le cadre général de la convention de coopération décentralisée entre le Département de l'Hérault et le Gouvernorat de Médenine.

  Au dépôt de la présente candidature, le Volet 2 est programmé à 88 % de la maquette financière.

L'évaluation du programme Leader + porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles sur 2001-2007 a mis en avant les principaux éléments suivants[11], soulignés par le cabinet chargé de l'évaluation :

Points forts :

- La **programmation** a été **dynamique** : dotation financière en augmentation de plus de 50 % par rapport à la maquette initiale, mobilisation importante de financements supplémentaires (+ 63 % par rapport à l'enveloppe initiale).
- Leader est un **laboratoire d'expérimentation** : la stratégie Leader est un pan de la stratégie territoriale, le Pays assurant la cohérence globale,
- Le **travail technique** est de **qualité** : appui aux porteurs de projets, procédures de montage et d'instruction bien formalisées, travail de qualité en amont des comités de programmation, très bonne gestion des contreparties grâce aux liens avec le Conseil Général de l'Hérault, qualité et facilité des débats en comité de programmation,
- **Le GAL s'est engagé de façon volontariste dans la coopération**,
- **L'effet levier est supérieur aux prévisions** (3,1) et à la moyenne régionale (2,6) ; la capacité à mobiliser des fonds publics est soulignée (51 % de DPN contre 45 au niveau national ; seules, 10 % des opérations n'ont pas d'autres financeurs que l'UE et l'autofinancement),
- **Les effets sur le territoire sont significatifs** : apport d'ingéniérie permettant de concrétiser les projets de manière plus ambitieuse, amélioration des compétences des maîtres d'ouvrage, renforcement du caractère innovant, mise en œuvre de projets fédérateurs et structurants sur le territoire, perception du programme et du GAL comme un lieu d'échange et d'apprentissage,
- **Le point de vue est très positif sur le programme** : professionnalisation des porteurs de projet, contribution à une vision élargie du territoire, grand souci de cohérence, rapprochement des entités constituant aujourd'hui le Pays ;
- **Contribution à la création d'emplois** : l'évaluation Leader + a mis en avant la création et le maintien de 75 emplois sur le territoire.

[10] P.E.R ''Couleurs de pierres''

[11] Reprise *in extenso* des conclusions de l'évaluation par le Cabinet MC2 – Novembre 2007 ; cette évaluation a été faite simultanément au niveau régional et au niveau de chaque groupe d'action locale, chacun ayant souhaité s'inscrire dans une démarche d'évaluation

Points faibles :

- **Les réflexions stratégiques n'ont pas été menées à leur terme** : pas d'évaluation à mi-parcours, pas de performance dans les systèmes d'indicateurs, communication pas assez ''ouverte'', lisibilité de Leader pas facilitée par la reconnaissance du Pays,

Le GAL n'a pas procédé à d'évaluation intermédiaire : l'opération a été programmée, différée puis annulée, au moment du transfert du programme Leader au Pays.

- **Le programme n'a pas été totalement optimisé** :
  - les opérations exemplaires et la coopération n'ont pas été assez valorisées.
  - les entreprises sont peu représentées et il y a une forte concentration d'opérations sur des maîtres d'ouvrage publics ou parapublics,
  - la prédominance de l'approche réactive sur l'approche stratégique.

Le GAL a pâti des difficultés de mise en place du réseau inter-régional grand sud-ouest prévu (RIACSO), qui n'a jamais été opérationnel.

Le GAL a précisé que le projet Leader + s'inscrit dans le thème large ''Valorisation des ressources naturelles'', mais porte sur une niche de développement touristique ; l'ajustement stratégique a résidé dans la montée en charge des partenaires publics pour pallier l'initiative privée.

Les données du GAL font état de 10 % (en nombre d'opérations) et de 8 % de montants FEOGA attribués aux bénéficiaires privés. De plus, l'évaluation mentionne par ailleurs que les dépenses privées du programme sont à hauteur de 16 % du coût total du programme (13 % au niveau national).
Le Président du GAL a précisé, lors de la restitution de l'évaluation, que le Pays s'est souvent porté maître d'ouvrage pour le compte de partenaires privés du GAL, notamment dans le cadre d'opérations collectives ; le contexte viticole difficile a, par ailleurs, amené les collectivités à pallier les difficultés d'initiatives privés.

II LA STRATEGIE TERRITORIALE DU PAYS

1- Les axes de développement

La stratégie du Pays, telle que définie par la Charte de Développement en 2002, se décline en quatre axes et treize chantiers :

1 – Renforcer notre identité commune

Chantier 1 Le développement des échanges internes et externes
Chantier 2 Un effort constant de communication auprès de tous
Chantier 3 Un travail de pédagogie auprès de tous les acteurs

2 – Développer et valoriser nos productions économiques

Chantier 4 Le développement d'une logique d'écotourisme
Chantier 5 Le soutien à une agriculture raisonnée
Chantier 6 La valorisation des ressources naturelles

3 – Répondre aux besoins de meilleures conditions de vie et d'activité

Chantier 7 La préservation de notre environnement
Chantier 8 L'intégration des populations
Chantier 9 Le développement de la formation et des compétences
Chantier 10 Une politique de développement économique

4 – Maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement

Chantier 11 La maîtrise de notre urbanisation
Chantier 12 La maîtrise du développement économique
Chantier 13 La préservation des espaces remarquables, spécifiques et/ou fragilisés

2- Les enjeux 2008-2013

Suite à la réalisation, en 2006 et 2007, d'une dizaine de schémas territoriaux[12] , les treize chantiers initiaux de la charte ''revisitée'' se déclinent dorénavant en vingt-six enjeux[13] majeurs sur la période 2008-2013, qui seront traités dans des programmes au titre :

- du projet territorial ''Pays 2013'', dans le cadre du Contrat de Projet Région/Département,
- du Volet Territorial du CPER Etat/Région,
- du recours à différentes procédures de droit commun, dans le cadre des règlements d'intervention de l'Etat, de la Région, du Département, du programme Massif Central,
- de la participation à différents programmes européens, LEADER, FEADER, FEDER, FSE, INTERREG, SUDOE, …

Les vingt-six enjeux majeurs identifiés par le Pays renvoient à des politiques territoriales élaborées par thème de développement :

- en regard des enjeux du territoire, établis, comme précisé *supra*, à partir de diagnostics sectoriels.
- dont la mise en œuvre opérationnelle s'inscrit dans le cadre de sept missions génériques :

[12] Dans les domaines de l'**Economie** (schéma de développement économique, schéma des zones d'activités économiques), des **Services** (schéma d'usage des TIC, schéma des services à la population), de l'**Habitat** (étude de faisabilité d'une OPAH de revitalisation rurale, cahier des préconisations architecturales, de devantures commerciales), du **Tourisme** (schéma d'organisation de l'offre d'information touristique, schéma des hébergements touristiques, observatoire des activités de pleine nature), de l'**Environnement (**charte paysagère), du **Patrimoine (**étude écopatrimoniale), de la **Culture (**étude de structuration culturelle).

[13] Voir en annexe la note stratégique territoriale du Pays Haut Languedoc et Vignobles ''Pays 2013''.

Les vingt-six enjeux majeurs du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Thématique	Enjeux
Culture	Rendre la culture de qualité accessible aux habitants
	Encourager la pratique musicale d'ensemble
	Mutualiser les moyens culturels
Economie	Animer l'économie du territoire
	Privilégier maintien et développement des entreprises
	Renforcer les pôles économiques et de services
	Accompagner l'immobilier d'entreprises
	Appuyer les filières industrielles
Agriculture	Maintenir les espaces agricoles ouverts
	Améliorer le revenu agricole
	Contribuer à une gestion optimisée de la ressource en eau
Environnement	Préserver les milieux naturels et paysagers
	Maîtriser l'énergie
	Informer, sensibiliser et éduquer à l'environnement
Habitat	Aménager le territoire
	Améliorer le cadre de vie
Patrimoine	Connaître et comprendre le patrimoine
	Sauvegarder et valoriser le patrimoine
	Partager et dynamiser le patrimoine
Services	Vivre en bonne santé
	Améliorer les services aux familles
	Renforcer le développement numérique du territoire
	Garantir l'accès de tous aux services publics
Tourisme	Accompagner et fédérer les professionnels du tourisme
	Développer les équipements structurants
	Mutualiser et optimiser les moyens de promotion

Culture : Synonyme de la qualité de vie du territoire, en même temps qu'elle véhicule un lien social fort, la politique culturelle du Pays se conduit en partenariat avec les collectivités territoriales, autour de trois axes majeurs : la diffusion de spectacle vivant, le soutien aux pratiques amateurs, une plate-forme de ressources et de mise en réseau.

Economie : Le soutien aux filières, l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, le foncier d'entreprises, le soutien à l'emploi par la formation qualifiante, sont autant d'axes forts de développement de notre économie rurale, sur lesquels le Pays doit agir. Un schéma directeur de l'action économique est à l'étude.

- **En agriculture**, les priorités portent, en amont de la production, sur l'accompagnement à la gestion des arrachages de vignes qui touchent le territoire, en aval de la production, sur le développement de circuits courts de commercialisation, pour une plus forte valeur ajoutée agricole.

Environnement : La préservation et la valorisation de l'environnement, la maîtrise de la gestion des espaces ruraux s'inscrivent parmi les priorités du Pays. La définition d'une charte paysagère et sa mise en œuvre permettront de répondre à ces enjeux fondamentaux pour l'avenir du Pays.

Habitat – Logement : L'habitat constitue une priorité du cadre de vie, face à une demande croissante en logements : la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RR) du Pays, permet de soutenir les projets d'amélioration de l'habitat.

Patrimoine : La connaissance du patrimoine s'inscrit dans un objectif d'entretien et de gestion raisonnée du patrimoine bâti et de préservation des savoir-faire au cœur d'une politique d'aménagement du territoire ; la mise en valeur des richesses patrimoniales est appréhendée comme un des leviers importants du développement du tourisme rural.

Services à la Population : La satisfaction des besoins quotidiens des habitants en services et l'attractivité des territoires sont deux objectifs fondamentaux du Pays. Les actions s'établissent à partir de diagnostics et de l'identification des besoins de services. Le Pays est, par ailleurs, partenaire de la Régie de Développement Local (RDL), outil d'insertion par l'économique sur l'ouest héraultais.

Tourisme : La professionnalisation des acteurs, le développement des deux destinations ''Haut Languedoc'' et '''Vignobles'', le développement de tourismes thématiques, de plus en plus demandés par les clientèles et une promotion et une commercialisation mutualisées constituent des impératifs forts du développement économique du territoire, dont le tourisme est un des principaux vecteurs.

3- Le projet touristique du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Plus particulièrement, le développement d'une logique d'écotourisme, inscrit dans la charte fondatrice du Pays, dès 2002, a été détaillé dans le plan d'action du Pays 2008-2013 dans trois objectifs complémentaires :

- **Accompagner et fédérer les professionnels du tourisme**
- **Développer les équipements structurants**
- **Mutualiser et optimiser les moyens de promotion et de communication**

Il s'agit là d'un programme ambitieux de professionnalisation du tourisme aux différents niveaux de la chaîne de production devant amener à une consommation touristique pérenne du territoire, de ses produits et de ses services. Le Pays souhaite mobiliser le programme Leader dans une déclinaison particulière de ce développement touristique, dans une logique pluridisciplinaire et dans une stratégie multisectorielle.

Le projet touristique du Pays, territoire profondément rural, s'articule autour de deux destinations touristiques complémentaires :

- le Haut Languedoc avec la présence du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, s'est positionné sur l'excellence environnementale et les activités de pleine nature
- le Vignoble marqué par l'omniprésence de la vigne, a su développer un tourisme vigneron valorisant ses paysages, ses savoir-faire, ses patrimoines.

Le triptyque Produits du terroir / Cadre naturel / Art de vivre méditerranéen en même temps que les caractéristiques profondes, ''terroir'', de l'identité locale, constitue un vecteur d'accroche touristique qu'il est important de valoriser, au sens où la demande de consommation touristique va de plus en plus vers ce type d'offre et qu'elle permet un développement important sur le hors saison.

Produits du terroir ⟷ **Cadre naturel** ⟷ **Art de vivre**

L'économie du terroir repose essentiellement sur des productions agroalimentaires hautement identitaires comme les Appellations d'Origine Contrôlée Minervois, Saint Jean de Minervois, Saint-Chinian, Faugères, les vins de pays Haute Vallée de l'Orb et des Côtes de Thongue, le navet de Pardailhan, le pois chiche de Carlencas, le marron d'Olargues, la cerise de Mons… vecteurs d'image de qualité pour le territoire.

Les espaces préservés, les paysages prennent toute leur dimension de cadre naturel, tant dans le Haut Languedoc qu'en Vignobles.
La valorisation de ces richesses doit être envisagée dans un souci de limitation des impacts dus à une ''mise en tourisme''.

Avec une offre en hébergements touristiques constituée à 80% de gîtes et de meublés, le territoire est positionné sur un ''tourisme d'hospitalité'' avec une clientèle diffuse, constituée d'individuels et de petits groupes. L'accent doit être mis sur des aménagements et des équipements répondant à une approche de confort d'usage pour tous et sur un accueil identitaire de qualité favorisant la rencontre, le renvoi des clientèles, la mise en place de produits qui « sortent des sentiers battus»…

III LA PRIORITE CIBLEE, STRATEGIE DU PAYS POUR LEADER

1- Le concept de l'itinérance douce

L'itinérance douce vise à proposer, grâce à des modes de déplacements doux (à pied, à vélo, à cheval…), une nouvelle façon de découvrir les richesses patrimoniales et naturelles d'un Pays et d'en consommer ses productions.
L'itinérance douce vient s'inscrire dans la dynamique européenne et nationale de valorisation des modes de déplacement doux engagés dès la fin des années 90 à travers la création de véloroutes et de voies vertes. En 1998, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire adopte le schéma national des véloroutes et voie vertes qui propose la réalisation d'un réseau structurant de 7.000 à 9 000 km maillant l'ensemble du territoire français ; ce réseau reprend les douze itinéraires européens.[14]

En développant l'itinérance douce, le Pays souhaite proposer une alternative au tourisme balnéaire et uniquement estival ainsi qu'une rupture avec le mode de vie urbain. En favorisant les modes de déplacement doux, alternatifs à la voiture, le Pays veut se positionner dans l'avenir en préservant son identité, son environnement et en valorisant ses patrimoines et ses productions locales.

La mise en place de l'itinérance douce renforcera le positionnement touristique défini par le Pays autour du triptyque produits du terroir / cadre naturel / art de vivre en y apportant une plus value très valorisante en termes d'image et de services.

L'itinérance douce s'appuiera sur un réseau d'itinéraires équestres, pédestres, cyclables, fluviaux qui irrigueront l'ensemble du Pays à partir des deux dorsales que sont la Voie Verte du Haut Languedoc, reliant Mazamet à Bédarieux, dans sa partie nord et le Canal du Midi dans sa partie sud. Le réseau ainsi créé reliera les différents secteurs géographiques du Pays et les connectera directement aux agglomérations environnantes et stations touristiques du littoral (Béziers, Narbonne, Carcassonne, Cap d'Agde, Castres, Mazamet, Lodève,…).

Ce "déplacement autrement" nécessitera une organisation particulière du territoire avec des mesures d'interventions spécifiques en matière d'accompagnement des acteurs locaux, de valorisation et de préservation des patrimoines, de communication et de promotion. En effet, l'itinérance douce doit contribuer à développer de façon harmonieuse le Pays en conciliant la plus value économique générée par l'activité touristique, le respect de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Le Pays a choisi de privilégier, au titre de la priorité ciblée, une déclinaison particulière du développement touristique basée sur l'itinérance douce.

La valeur ajoutée attendue de la mise en œuvre du projet Leader réside simultanément :

- dans le choix d'un pan spécifique de la stratégie touristique, comme priorité ciblée : Leader va s'appliquer au soutien du développement d'une certaine forme de tourisme et n'aura pas vocation à répondre à la demande de l'ensemble des acteurs du développement touristique du territoire ; il s'agit de proposer de nouvelles formes d'innovation touristique. Ce point est développé *infra* (chapitre 2).
- dans le caractère transversal de cette mise en œuvre, concernant essentiellement, le tourisme, le patrimoine, l'économie, l'environnement et la culture (cf tableau ci-après).

[14] La circulaire du 31 mai 2001, co-signée par le Ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement, la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, la Ministre de la Jeunesse et des Sports et la secrétaire d'Etat au Tourisme, a fixé pour objectif d'établir pour chaque région le volet régional du schéma national.

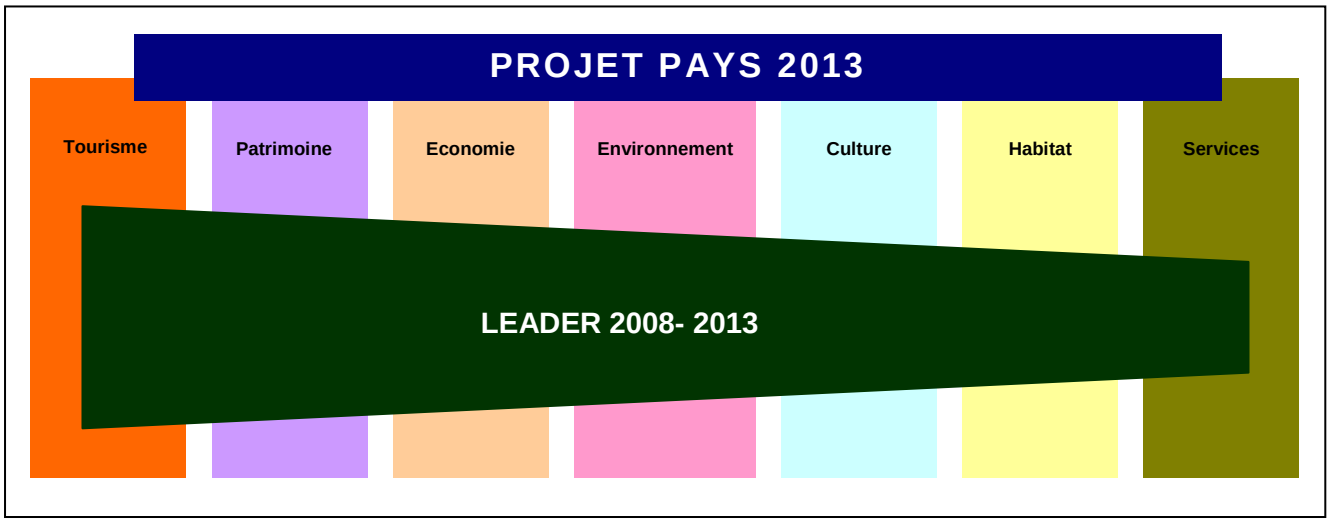

2- Un constat

2-1 Les attentes des clientèles

Les récentes études menées par le Pays sur l'adaptation de son parc d'hébergement à la demande touristique, sur l'organisation de son système d'information touristique et sur l'observatoire des activités de pleine nature, ont mis en exergue d'importantes évolutions dans les modes de consommations des loisirs et des vacances. Celles-ci se caractérisent en terme d'attentes clientèles par une recherche :

- d'informations claires, précises avec une disponibilité des hébergements et des propositions d'activités : la clientèle veut créer elle-même son séjour en associant différents produits ; l'interface Internet joue désormais un rôle majeur dans la relation client / produits et services proposés par le territoire,
- d'identité de l'offre (authenticité, sens, valeur, signification des lieux, histoire,…), de qualité des prestations et du niveau d'équipements (bien être, détente, domotiques…),
- du rapport qualité / prix attesté par un label connu ou une garantie de satisfaction,
- d'une valorisation personnelle avec une volonté d'épanouissement (découverte, expérience, remise en forme, bien être…),
- de séjours typés plutôt que des destinations précises : le thème, « l'âme » du produit et de son environnement priment sur l'identification géographique.de construction du séjour en dehors des standards de périodes avec par exemple des séjours très courts (parfois 1 nuit), en milieu de semaine (les 35 heures permettent une arrivée le jeudi ou un départ le lundi).

Ces évolutions de la consommation touristique obligent le Pays à mener une importante structuration de son activité touristique. Jusque là perçue comme une activité complémentaire, le Pays doit impulser une dynamique de professionnalisation du tourisme en développant un « tourisme à façon » (faire du « sur-mesure »), en proposant des offres de qualité, originales, réactives et adaptées… non pas à une clientèle mais à des clientèles types aux attentes bien précises et individualisées.

2-2 La consommation des activités de pleine nature

L'engouement pour les pratiques d'activités de pleine nature sur le Pays (sentiers de randonnée pédestre, descente de l'Orb en canoë Kayak, utilisation du réseau vert et de la voie verte du Haut Languedoc par les VTTistes et les cavaliers), confirmé par la forte fréquentation des itinéraires thématisés tels que les Chemins de Saint Jacques de Compostelle et le cabotage le long du Canal du Midi (tous deux classés au Patrimoine de l'Humanité), montre de réelles perspectives de développement touristique à partir des activités de pleine nature.

Mais les divers produits et aménagements actuellement proposés - bien que structurants et attractifs- montrent des limites dans la diffusion et la consommation des clientèles sur le territoire. Ils mettent en évidence la nécessité d'organiser ses itinéraires au sein d'un réseau structuré à l'échelle du Pays et approprié par les acteurs touristiques locaux. Bien valorisé, celui-ci permettra de proposer une nouvelle offre touristique basée sur le nomadisme, le déplacement journalier, quotidien et de générer des flux économiques par le renvoi des clientèles.

2-3 Les facteurs clés du développement de l'itinérance douce

L'analyse des véloroutes et voies vertes existantes et les études de marché menées auprès des différents segments de clientèle ont permis de dégager les principaux clés de réussite pour ce type de projet :

- **la population et l'offre de lits touristiques** à proximité de l'aménagement (moins de 5 km) sont des critères clés pour mesurer la fréquentation potentielle d'une vélo route. Une agglomération de 100.000 habitants génère ainsi une fréquentation moyenne de 200.000 à 700.000 usagers par an.
- **l'intérêt du patrimoine naturel et culturel** est évidemment un élément clé de l'attractivité touristique avec cette particularité de ne pas se limiter au seul ''grand'' patrimoine monumental mais également au patrimoine architectural et paysager[15], à la gastronomie, aux vignobles qui font la richesse des territoires traversés.
- **la qualité technique** est un autre élément déterminant : la voie verte, séparée de la circulation motorisée, qui offre un espace de détente inestimable, connaît un engouement considérable. La fréquentation y est 5 à 7 fois supérieure à un itinéraire sur route.
- **la continuité et les traversées urbaines** : la qualité du traitement des sections les plus difficiles, notamment les grandes villes, et l'absence de rupture dans la sécurité de l'itinéraire sont des éléments déterminants de réussite.
- **les services, la promotion, l'animation** : au-delà des seules infrastructures, la qualité de l'accompagnement du projet en terme de services spécifiques d'accessibilité, de location, d'adaptation des hébergements aux demandes d'une clientèle exigeante et la réalisation d'édition de topo-guides sont des facteurs tout aussi importants d'attractivité d'un itinéraire.
- **la mobilisation des acteurs** : le travail de sensibilisation, d'animation et de coordination de tous les acteurs en charge de ce projet est enfin un point clé de la réussite. Bien définir le rôle de chacun, les différentes étapes et le planning de réalisation seront des actions indispensables.

3- Les objectifs

Le projet d'itinérance douce doit permettre de bâtir un territoire d'excellence (qualité de l'accueil, préservation des espaces, richesse de l'offre culturelle), avec trois objectifs généraux :

- structurer le territoire, qualifier et mettre en réseau les acteurs touristiques,
- sauvegarder, valoriser et rendre lisibles les potentiels naturel et bâti du territoire,
- promouvoir et commercialiser « l'itinérance douce »

Ces objectifs s'appuient sur des fondamentaux répondant aux exigences du développement durable :

➡ Sur l'approche environnementale :
- préserver les espaces naturels traités[16] ,
- évaluer les nuisances et établir un plan de gestion de durabilité pour chaque projet,

➡ Sur l'approche économique :
- affirmer l'activité touristique comme vecteur économique majeur,
- créer de l'emploi grâce aux nouveaux flux générés, par extension de l'offre en hors saison,
- renforcer le positionnement identitaire (art de vivre, cadre naturel, produits du terroir) pour soutenir les filières agricoles,

Par son caractère multisectoriel, le tourisme d'itinérance douce va diffuser la valeur ajoutée locale qu'il va générer dans les différents secteurs de l'économie rurale : agriculture, artisanat, services, En retour, les investissements matériels et immatériels réalisés dans ces différents secteurs d'activités vont venir ''cimenter'' la cohérence économique globale.

➡ Sur l'approche sociale :
- améliorer la qualité de vie par la création de nouveaux modes de déplacements (pendulaires)
- maintenir et créer de nouveaux services et des équipements de loisirs,
- créer une dynamique partenariale public / privé,
- répondre aux attentes des différentes clientèles : résidente, à mobilité réduite, jeunes, …

Le projet Leader proposé par le Pays Haut Languedoc et Vignobles intègre effectivement les deux enjeux majeurs sur lesquelles repose la stratégie régionale, comme suit :

- Développement économique : la professionnalisation du tourisme, des prestations et des services qui y sont liés constitue un vecteur fort de développement, au sens du nécessaire accroissement de la valeur ajoutée des activités touristiques : hébergement, restauration, activités de loisirs, valorisation des produits du terroir, dans des logiques de circuits courts de commercialisation ;
- Environnement : la déclinaison de l'itinérance douce, prônée par le Pays, repose, en premier lieu, sur la préservation des paysages, qui doivent rester ouverts, sur la valorisation du patrimoine naturel et paysager, qui est un facteur essentiel d'attractivité touristique ; par ailleurs, l'intégration dans Leader de plusieurs volets liés au Plan Climat Territorial que met en place le Pays contribue, au sens du développement de nouvelles énergies, à la mise en avant de la priorité régionale environnementale.

[15] A cet égard, tant le revêtement que la signalisation doivent prendre en compte les enjeux paysagers des territoires traversés.
[16] (information, sensibilisation, guide de bonnes pratiques pour la gestion de l'eau, des déchets, des gravats…)

4- Une dynamique partenariale, condition de la réussite

4-1 Une dynamique territoriale

Mis en œuvre sur une partie du Pays, la *Destination Vignobles*, le programme Leader + ''Couleurs d'Orb en Languedoc'' a été un moteur d'innovation essentiel autour du vecteur patrimonial, touristique et viticole, en impulsant fortement un partenariat entre acteurs locaux, publics et privés, qui s'est progressivement configuré en un réseau partageant des valeurs communes : syndicats de cru vignerons, communes et leurs groupements, associations, gestionnaires de sites et Pays.

Le Pays souhaite transférer cette méthodologie à l'ensemble de son territoire, en combinant les économies du tourisme et de l'agriculture, au service de l'organisation par un travail collectif, transversal, inter-filières professionnelles.

Le territoire retenu au titre de Leader porte sur les quatre-vingt neuf communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Sur la base de l'expérience acquise, l'itinérance douce devra donc soutenir et appuyer une dynamique déjà engagée sur le Pays en mettant en synergie différents secteurs de l'économie rurale traditionnellement cloisonnés (patrimoine, production, activités de pleine nature, tourisme), dans une logique encore renforcée de partenariat public/privé.

4-2 Une dynamique organisationnelle

Le Pays et le projet touristique qu'il entend développer doivent s'appuyer sur divers niveaux de reconnaissance et de validation :

- reconnaissance par le Comité Départemental du Tourisme des deux destinations touristiques – Haut Languedoc et Vignobles : cohérence avec le schéma départemental de développement touristique et et le schéma régional des pôles touristiques ;
- validation du schéma de développement touristique 2007 – 2013, par le Conseil Général et la Région Languedoc-Roussillon,
- soutien des partenaires financiers (Europe, Etat, Région et Département) au vu de la présentation du programme
- labellisation par la DIACT au titre des pôles d'excellence rurale, du projet ''Couleurs de pierre'', porté par le Pays, sur la valorisation touristique et patrimoniale

4-3 Une dynamique de projet

Le concept d'itinérance douce (cf. schéma page suivante) sera également le catalyseur du passage d'une succession d'actions touristiques menée individuellement (aussi performantes et innovantes soient-elles) à une véritable stratégie globale, conçue et partagée par l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels et institutionnels) en mutualisant les moyens et en mettant en synergie les actions.

Cette dynamique va s'adosser au cadre économique et culturel mettant en exergue l'identité et la typicité des paysages et des villages du territoire, déclinés autour des trois thématiques des savoir-faire agricole et artisanal, de l'eau, de l'histoire patrimoniale et architecturale.

L'ITINERANCE DOUCE, UN PROJET STRUCTURANT POUR LE PAYS

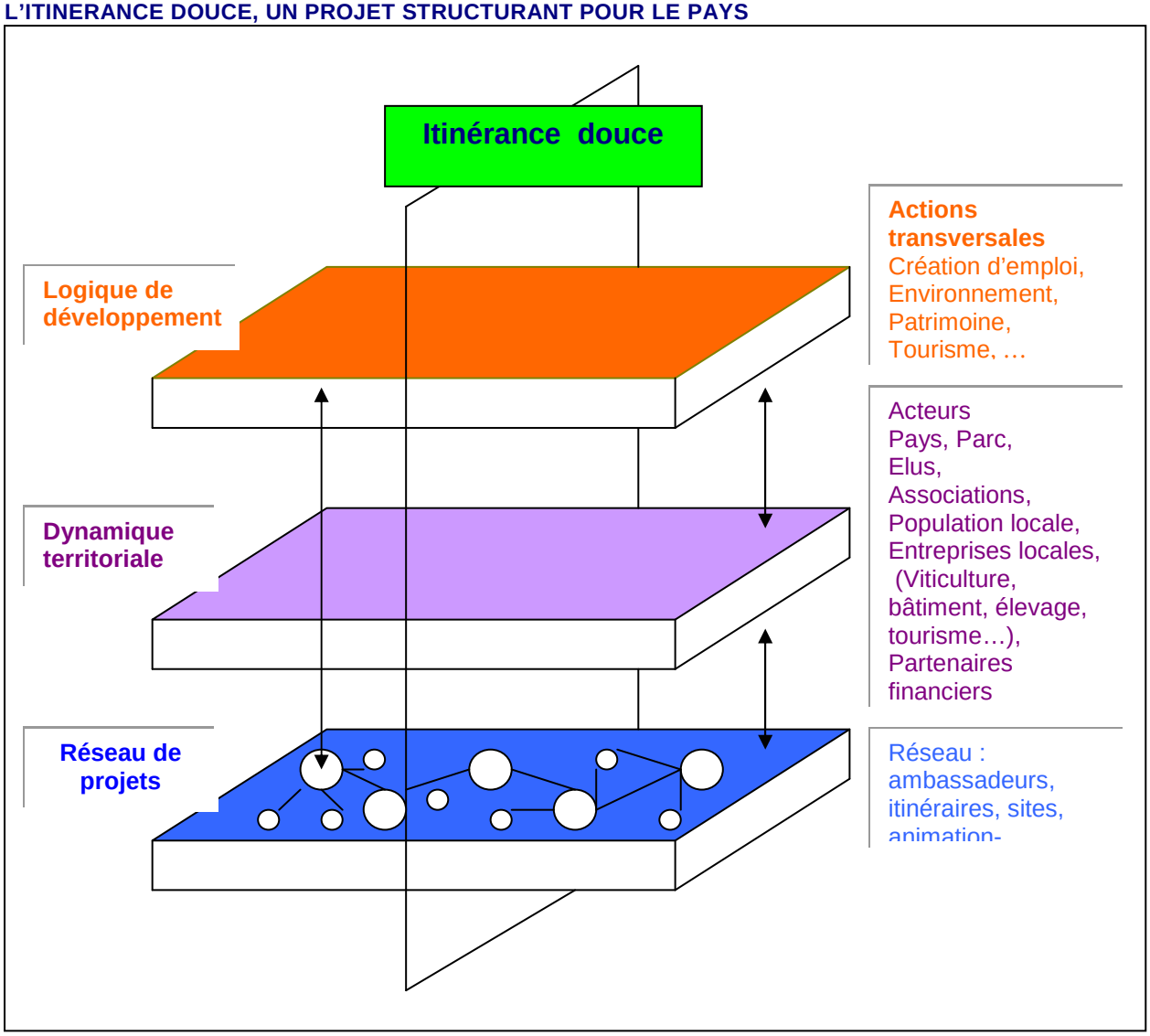

L'offre touristique identifiée, garante d'une politique qualitative, identitaire et commerciale, va s'engager sur une démarche volontaire des acteurs locaux et une sélection, parmi des prestataires touristiques qualifiés et formés (cf. schéma ci-après) :

- d'ambassadeurs de la culture du territoire (hébergements de qualité, restaurants garants d'une cuisine de pays mettant en valeur les productions locales, producteurs locaux authentiques : vignerons, apiculteurs, producteurs de fromages…)
- de lieux naturels et historiques du Pays (sites pilotes, sites d'accompagnement et villages),
- de produits ambassadeurs : balades vigneronnes, festival «Musiques au cœur du vignoble»,
- d'un réseau d'itinéraires thématisés autour des deux dorsales voie verte du Haut Languedoc et Canal du Midi (voie bleue, transhumance, Saint-Jacques de Compostelle…),

UN RESEAU DE PROJETS

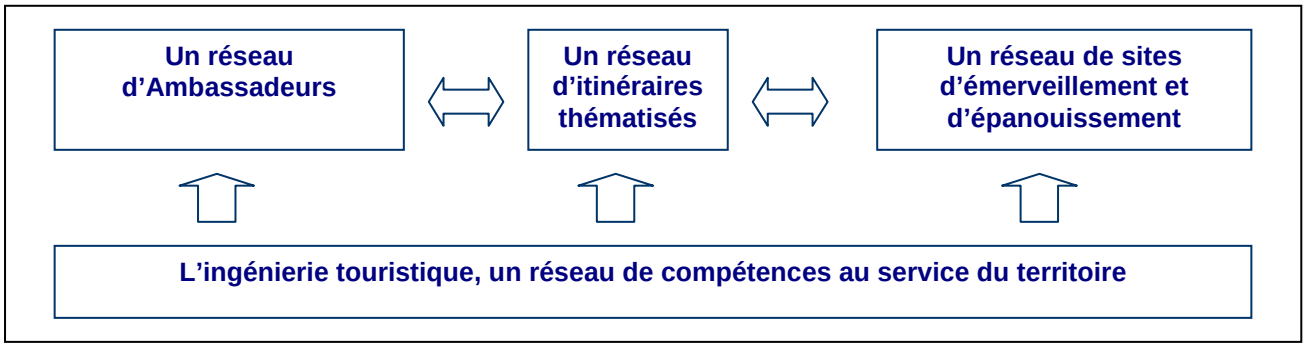

Cette offre se traduira par des communications à travers différents outils identitaires et ciblés en fonction des clientèles ; la mise en marché de produits s'effectuera dans le cadre de partenariats étroits avec des agences réceptives et dans une stratégie de promotion déclinée à partir du webmarketing.

5- Autres articulations

La stratégie du Pays n'est pas la seule stratégie du territoire car trente-quatre communes sont inscrites en zone du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Les deux Syndicats Mixtes de Pays et de Parc ont signé, en 2006, une convention générale de partenariat précisant les missions respectives des deux organismes sur le territoire commun. Cette convention est complétée par des avenants thématiques, passés en tant que de besoins (TIC, tourisme...)

Le PNR du Haut Languedoc est actuellement en phase de révision de sa charte, à laquelle le Pays participe activement, dans le cadre de la phase de consultation organisée sur le territoire. Dès adoption de la nouvelle charte (2009), la convention de partenariat sera amendée.

Dans le cadre du programme Leader à venir, il a été convenu entre les deux Syndicats Mixtes que :

- le Pays Haut Languedoc et Vignobles est porteur de la candidature Leader sur la totalité de son territoire, incluant la sous-partie héraultaise du Parc Naturel Régional comprise dans le Pays [17], dans le respect des limites des communautés de communes ;
- le PNR du Haut Languedoc pourra inscrire dans le cadre du futur programme Leader les opérations liées à la mise en valeur de la voie verte du Haut Languedoc (ex-voie ferrée Bédarieux-Mazamet), pour la sous-partie classée en zone Leader [18].

[17] Cette sous-partie exclue de fait la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc Héraultais

[18] Cf. alinéa sur les ambitions en matière de coopération, qui reprennent ce point.

Chapitre 2

LE PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

I PROCESSUS D'IMPLICATION A L'ELABORATION DE LA CANDIDATURE

L'implication des acteurs locaux et de la population s'est opérée à deux niveaux complémentaires :

1- La participation citoyenne au travers du Conseil de Développement du Pays

Le principe de la participation repose sur une conception de l'action publique, où la société civile est invitée à dire, au même titre que d'autres acteurs, comment mettre en œuvre les politiques publiques. Grâce à la démarche participative qu'il met en oeuvre, le Conseil de Développement apporte donc un ''supplément '' au fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays.

Organe de conseil et de consultation du Pays, le Conseil de Développement est composé, conformément aux textes en vigueur, de ''représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs'', qui souhaitent s'impliquer dans son travail ; il n'est en aucun cas représentatif de l'ensemble de la société civile. Ses membres se répartissent en quatre collèges : habitants, socio-professionnels, milieu associatif et élus. Il compte actuellement 96 membres. Son Conseil d'Administration est composé de 24 membres, 6 par collège, et son Bureau compte 8 personnes.
Le Conseil de Développement siège dans les sept Commissions Thématiques du Pays, qui préparent l'ensemble des travaux du Comité Syndical.

Le suivi des propositions, des projets et des actions du Pays constitue une des priorités du Conseil de Développement [19] car il est à la fois un organe de conseil et de consultation : il a choisi de s'associer au Syndicat Mixte dans le suivi des projets et des actions, afin d'évaluer la cohérence des actions menées au regard des axes définis dans la Charte de Développement. Il s'efforce de vérifier que les buts poursuivis dans les actions, tant lors de leur élaboration que dans leur mise en œuvre, sont en phase avec les buts que se fixe la Charte.

Par la participation de ses membres aux commissions thématiques[20], par sa dynamique propre associative et les actions qu'il mène (formation, forum), le Conseil de Développement s'est positionné tout au long de la maturation du projet ''Pays 2013'' :

- forum du Conseil de Développement (juin 2007) : examen d'une première ébauche du projet avec propositions d'amendements pris en compte par le Pays dans la construction de son projet,
- présentation d'un projet plus abouti (octobre 2007) avec travail en groupes thématiques et émission d'un avis motivé, validé lors de l'assemblée générale (Novembre 2007).

Le projet Leader résidant dans une priorité ciblée du projet du Pays 2008-2013, le Conseil de Développement a donc été naturellement associé à son élaboration, aux différentes phases du processus. Il a donné validation définitive lors de son Conseil d'Administration[21] (10 janvier 2008).

2- La participation des partenaires territoriaux et institutionnels

En complément à l'action importante menée dans le cadre de la participation citoyenne, l'implication des acteurs locaux à l'élaboration du projet Leader s'est réalisée dans le cadre de plusieurs réunions de travail menées avec les partenaires territoriaux et institutionnels du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Au-delà des diagnostics opérés, des préconisations et propositions faites dans le développement et de la professionnalisation du tourisme[22] par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, un travail de concertation important a été mené avec de nombreux partenaires territoriaux.

---

[19] Parmi ses autres priorités :
- Favoriser le lien entre le Pays et ses acteurs locaux : il est donc primordial, pour le Conseil de Développement, de favoriser le lien entre la population, les acteurs locaux et le Pays. Par la nature variée de ses membres, inscrits non pas en fonction de leur représentativité, mais en fonction de leur envie de s'impliquer, il entend se positionner en tant que médiateur.
- Faire travailler le conseil de développement de manière collaborative : il s'agit d'éviter que le Conseil de Développement ne soit que la somme de membres travaillant chacun à la réussite du projet du Pays mais qu'une dimension collective permette au Conseil de Développement de produire en commun, des notes, des ''avis motivés'', des ''rapports écrits'' et des ''positions communes''.

[20] Il est rappelé que chaque Mission du Pays s'appuie sur une Commission thématique de quinze membres, dont cinq places sont réservées de droit aux membres désignés du Conseil de Développement.

[21] PV du Conseil d'Administration annexé au présent dossier

[22] Etudes-actions menées dans le cadre de la structuration de l'accueil touristique, des hébergements touristiques et des activités de pleine nature

Des séances de travail ont été ainsi menées avec les acteurs locaux :

- du monde agricole : Syndicats d'Appellation, SICA du Caroux, associations de producteurs, CIVAM, Chambre d'Agriculture,
- de gestionnaires privés d'équipements touristiques et culturels : Jardin Méditerranéen de Roquebrun, site thermal d'Avène les Bains, Maison Batelière de Capestang, Château-Abbaye de Cassan, Château de Dio, …
- du milieu associatif, notamment :
  - dans le domaine patrimonial : Sauvegarde du Patrimoine & Pierre Sèche, Arts et Traditions Rurales, Société Archéologique et Historique des Hauts Cantons,
  - dans le domaine culturel : Ecoles de Musique, Chorales, Orchestres d'Harmonie, Association Musicale de la Vallée de l'Orb et du Jaur, Au Fil des Arts,
  - dans le domaine environnemental : ARDEA Nature, Centre Cebenna, Apphylante Environnement, Centre de Ressources Patrimoine et Environnement (Vailhan), Collectif Agriculture Développement Environnement (Roquebrun), La Belle Verte,
  - dans le domaine des activités de pleine nature : Hérault Sport, gestionnaire de centre équestre…
- du monde du tourisme : Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique (FRPAT), Fédération Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FDOTSI), Offices de Tourisme du territoire.

3- La participation des élus et des institutions

Le projet Leader a été débattu au sein du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles et a fait l'objet de prises de délibérations par le Comité Syndical, après séances de travail en Commission Tourisme, auxquelles participe, par ailleurs, le Conseil de Développement[18].
Leader a ainsi suivi le chemin participatif de tout projet porté par le Syndicat Mixte du Pays.

Plus largement, diverses réunions de travail ont été menées avec les partenaires techniques et financiers ''naturels'' du programme : Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, Conseil Général de l'Hérault, Comité Départemental du Tourisme, Hérault Sports,…, afin :

- de préciser les modalités d'articulation du projet Leader porté par le Pays avec les logiques de développement touristique du Département et des organismes associés,
- d'apprécier les modalités d'un soutien financier[23] spécifique du Conseil Général au programme.

II PROCESSUS D'IMPLICATION A LA MISE EN ŒUVRE ET AU SUIVI

1- Comité de programmation

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est structure porteuse de la candidature Leader sur l'ensemble de son territoire et, donc du GAL. Une instance spécifique, le Comité de Programmation, sera mise en place en son sein, dès la mise en œuvre du programme, selon les recommandations du guide pratique Leader, qui prévoit une prédominance des vois délibérantes du secteur privé.

La composition du Comité de Programmation a été élaborée selon les principes suivants, au-delà de la majorité de voix délibérantes privées, imposée par les textes :

- comité de programmation mobilisable, n'excédant pas un effectif d'une trentaine de membres,
- choix délibéré de faire siéger des acteurs du territoire, publics et privés,
- renforcement de la représentation féminine,
- équilibre spatial de la représentation territoriale.

[23] Le Conseil Général a été partenaire de Leader +, notamment dans le cadre de la mise en place d'une ligne de contreparties spécifiques, venant compléter les cofinancements de droit commun. La reconduction de cette enveloppe est conditionnée par l'adéquation du programme aux priorités départementales.

1-1 Composition du Comité de programmation

Le GAL/Comité de Programmation est composé de vingt-huit représentants avec voix délibérative[24], qui se répartissent comme suit :

- Collège ''Privés'' : seize membres se répartissant comme suit :
  - Gestionnaires d'équipements touristiques : deux représentants,
  - Associations patrimoniales : un représentant
  - Gestionnaires d'équipements patrimoniaux : deux représentants,
  - Gestionnaires d'équipement culturel : deux représentants,
  - Producteurs : trois représentants[25],
  - Hébergeurs : deux représentants,
  - Activités de pleine nature : un représentant,
  - Conseil de Développement du Pays : deux représentants,
  - Chambres Consulaires : un représentant Interconsulaire.
- Collège ''Publics'' : douze membres se répartissant comme suit :
  - Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles : quatre représentants,
  - Communautés de communes : cinq représentants[21], plus une au titre de la gestion d'équipements touristiques,
  - Communes hors EPCI : un représentant,
  - Parc Naturel Régional du Haut Languedoc : un représentant

Le Comité de Programmation est donc composé à 57 % de voix délibératives issues du secteur privé, et à 42% de femmes. La présidence du Comité de Programmation sera assurée par Monsieur Kléber Mesquida, président du GAL Leader +, par ailleurs, Président du PNR du Haut Languedoc.

Le Conseil Général de l'Hérault, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon et l'Etat sont membres de droit du Comité de Programmation, sans voix délibérative. La DRAF et le CNASEA participent également aux réunions du Comité de Programmation du GAL, qui se réunira au rythme minimal de trois sessions par an.

[24] Ci-après la liste nominative des membres titulaires et suppléants du Comité de Programmation.

[25] Il est proposé de procéder à une représentation tournante entre titulaires et suppléants, tous les deux ans

1-2 Le Comité de Programmation, lieu et temps de réflexion

Les réunions du GAL, si elles visent à assurer la programmation des fonds FEADER auprès des bénéficiaires finaux, doivent également être un espace ménageant des temps de réflexion sur la stratégie du GAL et sa mise en œuvre au fil du temps.

L'ordre du jour type d'un Comité de Programmation intègrera les éléments suivants :

- état d'avancement de la programmation par fiche-mesure et/ou fiche dispositif,
- état des réalisations par fiche-mesure et/ou fiche-dispositif,
- restitution de l'évaluation par opération,
- autoévaluation consolidée *in itinere*[26],
- reprogrammation d'opérations terminées dans des conditions différentes de la programmation initiale,
- programmation d'opérations nouvelles,
- vie du réseau Leader,
- informations diverses.

Le Comité de Programmation pourra ajuster sa réflexion à partir des informations complémentaires fournies par les ateliers techniques trimestriels.

Il est également prévu que le Comité de Programmation se réunisse de manière délocalisée sur des sites bénéficiaires du programme.

1-3 L'équilibre entre les communes du territoire

Le bourg-centre, Bédarieux, fort de 6.000 habitants, représente 11% de la population totale éligible ; il est, par ailleurs hors intercommunalité ; son poids dans la dynamique territoriale et dans la composition du GAL n'est donc pas sur-estimé. Le siège accordé au bourg-centre représente, par ailleurs, les cinq communes hors intercommunalité.

Par ailleurs, l'équilibre entre les communes du territoire en termes de répartition spatiale a été particulièrement étudié : 95 % des communes du Pays sont organisées en onze communautés de communes : cinq sièges ont été réservés à ces EPCI, qui pourront siéger de manière tournante, à l'instar de ce qui est proposé pour les associations de producteurs du territoire.

Comité de programmation en cours de constitution.

[26] Cf. Chapitre 4 – Le pilotage du projet

Chapitre 3

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le plan de développement du GAL se présente en quatre axes qui répondent aux objectifs affichés par le GAL dans son projet :

- **Un réseau d'ambassadeurs**
- **Un réseau d'itinéraires thématisés,**
- **Un réseau de sites d'émerveillement et d'épanouissement,**
- **L'ingéniérie touristique, un réseau de compétences au service du territoire**

qui sont complétés par deux axes spécifiques au programme Leader :

- **La coopération inter-territoriale et transnationale,**
- **L'animation du GAL**.

Ils s'appuient sur neuf fiches-mesures du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH), hors socle national, chacune d'entre elles faisant appel à un seul dispositif du PDRH :

- L'agriculteur, acteur touristique,
- Le professionnel du tourisme,
- Un réseau d'itinéraires thématiques,
- Un réseau de sites d'émerveillement et d'épanouissement,
- Un réseau de villages,
- Un environnement partagé,
- L'ingéniérie touristique, un réseau de compétences au service du territoire,
- La coopération inter-territoriale et transnationale,
- L'animation du GAL.

I Un réseau d'ambassadeurs, des professionnels engagés

La mobilisation de l'ensemble des professionnels du tourisme (hébergeurs, producteurs, restaurateurs, animateurs d'offices de tourisme, animateurs de sites et d'activités de pleine nature…) sera l'un des points clé de la réussite de ce projet.

1- Le constat

La qualification de l'offre menée dans le cadre du projet Leader + sur la valorisation du patrimoine vigneron et les récentes études réalisées sur les offices de tourisme et sur les hébergements touristiques ont mis en évidence les caractéristiques touristiques du territoire :

- l'activité - peu professionnelle -, se définit par un ''tourisme d'hospitalité'', révélateur chez les hébergeurs d'une stratégie individuelle de valorisation du patrimoine familial[27].
- les offices de tourisme souffrent d'un manque chronique de personnel compétent du à un émiettement des moyens humains, financiers et de communication[28].
- peu de structures professionnelles sont capables de générer des flux touristiques conséquents.

Ces éléments contribuent à cantonner le tourisme dans une « économie de cueillette », peu structurée et rendant l'offre par conséquent peu lisible. Cette structuration constitue un frein au développement de l'économie du Pays car elle ne génère pas de flux monétaires conséquents.

2- Les objectifs

Compte tenu du positionnement qualitatif et identitaire retenu par le territoire et le développement du ''tourisme à façon'', il est nécessaire d'accompagner techniquement et financièrement l'ensemble des professionnels du tourisme :

- dans une adaptation de l'offre existante à la demande,
- dans le développement de nouvelles activités et de nouveaux services,
- dans la mise en place de nouveaux équipements structurants,
- dans la mise en synergie de leur activité.

3- Les axes de développement

L'accompagnement portera sur la création et/ou l'amélioration de chaque structure touristique et sur la mise en réseau de l'ensemble des professionnels du Pays.

3.1 l'accompagnement individualisé

Un accompagnement individuel sera mis en place pour optimiser chaque structure (aménagements, équipements, services..) et favoriser la professionnalisation du prestataire (formations, rencontres et créations de produits avec les autres acteurs…). Des visites individualisées sur site permettront d'évaluer les points forts et les faiblesses de chacun et de définir – à partir d'une démarche méthodologique établie (cf. la pyramide ci-après) – les phases de progression.

Les prestataires accompagnés devront en contrepartie respecter la démarche méthodologique basée sur la labellisation (Qualité tourisme dans chaque filière) et le respect du cahier des bonnes pratiques qui viendra renforcer les chartes qualité (Relais des grands vins, Qualité Hérault, Gîtes de France, Bienvenue à la Ferme…).

Un rôle de « guichet unique d'information » sera assuré et un service de relais auprès des organismes délivrant le label « Qualité tourisme » et les organismes financeurs sera proposé. L'objectif est que le (futur) professionnel puisse bénéficier d'un seul interlocuteur pour mener à bien son projet.

Une priorisation des interventions sera faite pour optimiser les résultats en concentrant les investissements sur certaines filières professionnelles.

[27] 80 % de l'offre en hébergement est constitué par les résidences secondaires. Les gîtes et les meublés, de qualité insuffisante représentent 80 % de l'offre marchande ; leur qualité est insuffisante car seulement 40 % possèdent un label avec plus de la moitié des lits < 3 épis,

[28] Fonctionnant à l'échelle communale, les OTSI du Pays représentent 30 % des structures d'accueil du département pour seulement 4 % des effectifs.

La pyramide de la qualité retenue

Légende des différents niveaux

1. Prestataires ou porteurs de projet adhérents au projet mais n'ayant pas de labellisation qualité tourisme.
2. Prestataires adhérents au projet, labellisés qualité tourisme mais ne respectent pas totalement le cahier des bonnes pratiques du Pays, communiqués mais non commercialisés.
3. Prestataires adhérents au projet, reconnus ambassadeurs du territoire, communiqués et commercialisés.

Filière hébergements

Notre offre est actuellement déséquilibrée, atomisée et manque de structures professionnelles. Une politique volontariste de soutien ciblé sera menée sur :

- le développement de l'hébergement à la nuitée par un accroissement de la capacité de 200 lits en hôtellerie, chambres d'hôtes et gîtes de groupes,
- la création d'aires de stationnement de campings-car.

L'amélioration des structures existantes[29] (minimum 3 étoiles) par un plan qualité sera réalisée en partenariat avec l'ensemble des labels et des institutionnels – à destination des chambres d'hôtes, l'hôtellerie, les gîtes de groupe, les gîtes et meublés (200 lits).
L'objectif est de se doter – à moyen terme - d'un parc constitué à plus de 50 % de structures 3 épis, ce qui implique un accompagnement individuel efficace et le développement d'une offre vitrine thématisée avec, par exemple, la création de gîtes ambassadeurs « plein air et bien être », « terroir et gastronomie », « histoires et légendes », « rencontres et convivialité »…

Filière des prestataires de loisirs

L'accompagnement des prestataires de loisirs (gestionnaires de bases de loisirs, de centres équestres, guides de randonnée, loueurs de vélo, canoë…) devra permettre par un travail de sensibilisation, de limiter les impacts du développement de l'itinérance douce sur l'environnement et de générer des retombées économiques par la création chez les agriculteurs et le développement de nouveaux services (création de séjours avec accompagnement et portage des bagages, la location de vélo, le développement d'initiation aux pratiques…).

Filière restaurations

L'objectif sur la filière restauration est de développer une identité culinaire spécifique au Pays. Vitrine de nos productions hautement identitaires, elle devra conforter notre positionnement et créera une dynamique favorable au développement économique : la restauration étant une des filières qui créé le plus d'emploi permanent dans le tourisme. Pour ce faire, l'accompagnement portera sur la fédération d'un réseau de restaurateurs, sur le lancement d'une dynamique associant cuisiniers, producteurs, vignerons, sur le développement d'une cuisine de terroir à « 2 vitesses » gastronomique et rapide et le développement d'activités économiques complémentaires (création de produits dérivés, de produits transformés).

Filière des producteurs

Le Pays abrite des productions agricoles spécifiques : le marron d'Olargues, le navet de Pardailhan, le pois chiche de Carlencas…qui sont des produits locaux, phares du terroir.

[29] La réhabilitation des villages vacances et les campotels (qui nécessitent la création de 150 à 200 lits avec une priorité à la requalification de l'existant avec gestion confiée à des professionnels) ne sera pas prise en charge dans le cadre du programme Leader.

Les vergers, historiquement présents sur le Haut Languedoc, sont en pleine mutation, la collecte de cerises blanches à ramassage manuel n'ayant plus de débouché commercial en France. La production est d'environ 600 tonnes. Deux enjeux sont identifiés pour les producteurs : créer des vergers prenant en compte la problèmatique du ramassage mécanique et rechercher à l'exportation le débouché commerciale pour les productions en cours.
La culture maraichère n'est pas une activité à part entière sur le territoire. Il s'agit plutôt d'une diversification, d'un complément de revenus pour les agriculteurs. Une bonne partie des producteurs sont regroupées au sein d'une coopérative qui recensent 600 adhérents. Véritable plate forme logisitique, elle commercialise en circuit court par des points de ventes directs, des magasins relais et pratique une activité de négoce demi gros fruits et légumes. En Septembre 2007, la coopérative a obtenu l'appellation « fruits de montagne » pour les cerises rouges, les pommes, le jus de pommes, les pêches et les marrons issus des productions locales.

L'ensemble de ces avancées permettent à la filière production agricole de construire une stratégie de développement, de communication, de commercialisation. Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- trouver à l'exportation le créneau de commercialisation de la cerise blanche cueillette manuelle,
- communiquer autour de l'appellation fruits de montagne,
- ouvrir de nouveaux points de ventes directes et améliorer l'existant sur le Pays,
- élargir la coopération avec les filières vinicoles, fromagères, oleicoles… pour la création de véritable vitrine de produits du terroir.

Filière des points d'information touristique

La professionnalisation du Pays ne peut uniquement concerner le secteur privé. Elle doit également porter sur les points d'information touristique qui sont souvent le premier contact avec la clientèle touristique. Le Pays a accompagné l'ensemble des communautés de communes qui ont pris ''la compétence tourisme'' dans une réflexion globale sur l'organisation touristique.
La restructuration des offices de tourisme – essentiellement communaux et associatifs - à l'échelle des communautés de communes dans une dynamique de Destinations (Haut Languedoc et Vignobles) devra aboutir, à moyen terme, à une offre équilibrée et pérenne en matière d'accueil et d'information touristique.

En tant que vitrine touristique du territoire, les Offices de tourisme devront mettre en scène grâce à des investissements en équipements et infrastructures la diversité des produits du terroir, la diversité des richesses et des services du territoire.

Grâce à la mise en place de ces dispositifs d'accompagnement, les offices de tourisme joueront un rôle important dans ce projet d'itinérance douce non seulement en proposant un accueil de qualité et une information personnalisé aux clientèles mais aussi un accompagnement et un relais dans la mise en réseau des prestataires touristiques de leur secteur.

3.2 La mise en synergie des professionnels

Un accompagnement collectif sera également mis en place pour fédérer l'ensemble des professionnels engagés dans la démarche. Par la mise en place de formation, de coopération, d'échange d'expériences, de rencontres, les professionnels pourront se perfectionner et créer un véritable réseau capable de produire des produits innovants, de renseigner précisément et d'optimiser le renvoi des clientèles.

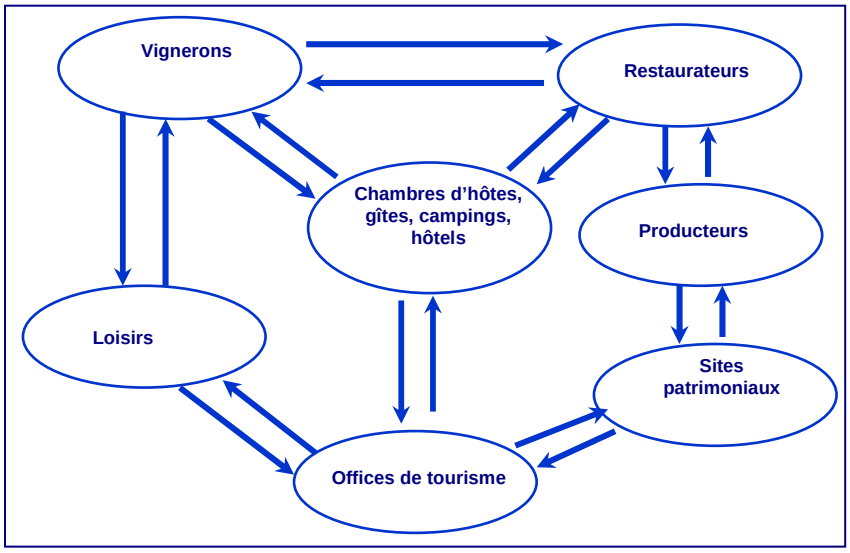

A partir d'une qualité reconnue par un label et le respect du cahier des bonnes pratiques (cf. pyramide de la qualité retenue) relevant autant de la structure que du professionnel, le prestataire sera considéré comme Ambassadeur du Pays : en tant que vitrine du territoire et élément moteur pour les autres professionnels de sa filière, il intégrera le « club pro » (environ 50 professionnels) et bénéficiera d'actions de promotion, de communication et de commercialisation innovantes et personnalisées.

4- La méthodologie

Une cellule d'ingénierie sera mise en place (cf. l'ingénierie touristique au service du territoire) pour proposer un accompagnement individualisé et adapté à chaque projet.
Conçue comme un ''pool de compétences'', elle sera composée de techniciens du Pays, du GAL et associera des techniciens du CRT, du CDT, du Conseil général et de ses organismes associés (CDT, CAUE…), d'associations (labels)… L'ingénierie se fera sous forme de conseil et d'assistance voire de financement au maître d'ouvrage pour la définition du concept, la recherche d'investisseur ou de gestionnaires, la réalisation d'étude de faisabilité (expertise rapide notamment)...
La rédaction du guide des bonnes pratiques se fera par un travail partenarial mené avec l'ensemble des organismes délivrant le label « Qualité Tourisme » (Gîtes de France, Qualité Hérault, Bienvenue à la Ferme, Bienvenue au Pays…) et des représentants de chaque filière (restauration, hébergement, loisirs, offices de tourisme, productions agroalimentaires...).

Fiches-dispositif référentes : **Fiche 1 :** **L'agriculteur, acteur du tourisme rural**
Fiche 2 : **Le professionnel du tourisme**

FICHE 1	L'agriculteur, acteur du tourisme rural
Code mesure PDRH	**311 - Diversification vers des activités non agricoles**
N° dispositif LEADER	**413**
Objectifs du dispositif d'aide	Il s'agit, dans le cadre du présent dispositif, de soutenir la diversification vers des activités non agricoles des agriculteurs du territoire, afin de contribuer à la création d'une valeur ajoutée nouvelle et au maintien de l'emploi agricole en zone rurale.
Bénéficiaires de l'aide	Membres d'un ménage agricole, personnes physiques et morales (EARL,SCEA, SARL), groupes de personnes physiques et morales (associations., GIE) exerçant une activité agricole. Sont considérées exercer une activité agricole les personnes affilées à l'Assurance Maladie des Exploitants Agricoles (AMEXA) en qualité de non salariées agricoles réalisant des activités visées au 1° de l'article L.722-1 du Code Rural et dont l'importance de l'entreprise répond aux conditions posées par l'article L.722-5 du Code Rural.
Actions éligibles	Plusieurs types d'activités sont visés, en lien étroit avec la priorité ciblée retenue par le GAL : - création de structures d'hébergement touristique (chambres d'hôtes, gîtes, gîtes de groupe, aires de camping car…), - amélioration des hébergements existants, - création de fermes-auberge, - création d'activités de loisirs, - création de points de vente de produits, privés et collectifs (boutiques de produits, caveaux vignerons,…) - opérations de promotion et de diversification touristique.
Dépenses éligibles	Travaux de réalisation (création et réhabilitation) de bâtiments. Aménagements intérieurs (mobilier) et extérieurs (abords paysagers, mobilier, équipements spécifiques : sentiers d'interprétation, bornes accueil camping-cars,…) des bâtiments dédiés à l'accueil, à l'hébergement, à la restauration, aux activités de loisirs et de vente de produits du terroir. Matériels et équipements de loisirs en lien avec l'activité développée. Etudes de faisabilité et de marché préalables. Actions de communication liées à l'activité développée.
Critères d'éligibilité	Activités hors production et transformation agricole. Activité en lien étroit avec le projet Itinérance, validée par la mission Tourisme du Pays. Eligibilité des dépenses liée à la labellisation nationale Qualité Tourisme : – pour les hébergements : une labellisation de type Gîtes de France, Clé Vacances, Fleur de Soleil, Qualité Hérault, avec un niveau équivalent 3, – pour les fermes-auberge, pour les activités de loisirs, pour les points de vente de produits : une labellisation Qualité Hérault. Le versement du solde sera conditionné à l'obtention du label correspondant ; en cas de non-obtention de ce label, le reversement intégral de l'aide sera demandé au bénéficiaire.
Critères de priorité	Le GAL accordera une priorité aux projets visant à réduire le déficit en hébergements à la nuitée, de qualité sur le territoire, en cohérence avec le schéma des hébergements touristiques réalisé par le Pays. La priorité intègrera également la prise en compte de l'accessibilité tous publics (Tourisme Handicap) et les labellisations environnementales (Clé Verte).
Différenciation par rapport au FEADER – Axe 3	Ne seront pris en compte dans le programme que les projets s'inscrivant dans le projet territorial d'itinérance douce, en cohérence avec le maillage des itinéraires arrêtés par le GAL (étude réalisée par le GAL en début de programme).
Taux maxima d'aide publique	Dépenses matérielles : **50 %** Dépenses immatérielles : **80 %**
Taux d'intervention du FEADER	**55 %** du montant en dépenses publiques totales
Engagements du bénéficiaire	Le bénéficiaire s'engage : - à respecter les règlements propres à la labellisation de l'activité objet du financement, pendant une durée minimale de cinq ans, - à suivre les prescriptions du GAL en matière de promotion et de communication (charte graphique), - à respecter un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ces engagements seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique ceux-ci seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ils seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique.
Montant indicatif de la fiche-action	Coût total **890.000** FEADER **203.509** Dépenses publiques nationales **166.507** Dépenses privées **519.984**
Indicateurs de réalisation	Nombre de bénéficiaires : 40 Volume total des investissements : 890.000 €
Bases réglementaires	Entre autres : Règlement CE 1698/2005 – articles 52.a.i, 53 et 72, Règlement d'application CE 1974/2006 – article 35 Décret relatif à l'éligibilité des dépenses pour le FEADER pour les programmes de développement rural 2007-2013 Règlement CE 1998/2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides *de minimis* sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission.

FICHE 2	Le professionnel du tourisme
Code mesure PDRH	**313 - Promotion des activités touristiques**
N° dispositif LEADER	**413**
Objectifs du dispositif d'aide	Il s'agit, dans le cadre du présent dispositif, de soutenir la professionnalisation de l'offre touristique en produits et services, afin de contribuer la création d'une valeur ajoutée nouvelle et au maintien de l'emploi en zone rurale.
Bénéficiaires de l'aide	Particuliers, entreprises, communes et leur groupements, associations.
Actions éligibles	- création de structures d'hébergement touristique (chambres d'hôtes, gîtes, gîtes de groupe, aires de camping car…), - amélioration des hébergements et des restaurants existants, - développement des activités de loisirs existantes, - opérations de promotion des produits touristiques
Dépenses éligibles	Etudes de faisabilité et de marché préalables. Travaux de réhabilitation de bâtiments existants. Aménagements intérieurs (mobilier) et extérieurs (abords paysagers, mobilier et équipements spécifiques) des bâtiments dédiés à l'accueil, à l'hébergement, à la restauration, aux activités de loisirs Matériel de loisirs en lien avec l'activité développée. Actions de communication liées à l'activité développée.
Critères d'éligibilité	Activité en lien étroit avec le projet Itinérance, validée par la mission Tourisme du Pays. Eligibilité des dépenses liées à la labellisation nationale Qualité Tourisme : - pour les hébergements : une labellisation de type Gîtes de France, Clé Vacances, Fleur de Soleil, Qualité Hérault, avec un niveau équivalent 3, - pour les fermes-auberge, pour les activités de loisirs, pour les points de vente de produits : une labellisation Qualité Hérault. Le versement du solde sera conditionné à l'obtention du label correspondant ; en cas de non-obtention de ce label, le reversement intégral de l'aide sera demandé au bénéficiaire.
Critères de priorité	Le GAL accordera une priorité aux projets visant à réduire le déficit en hébergements à la nuitée, de qualité sur le territoire, en cohérence avec le schéma des hébergements touristiques réalisé par le Pays. La priorité intègrera également la prise en compte de l'accessibilité tous publics (Tourisme Handicap) et les labellisations environnementales (Clé Verte).
Différenciation par rapport au FEADER – Axe 3	Ne seront pris en compte dans le programme que les projets s'inscrivant dans le projet territorial d'itinérance douce, en cohérence avec le maillage des itinéraires arrêtés par le GAL (étude réalisée par le GAL en début de programme).
Taux maxima d'aide publique	Maîtres d'ouvrage privés : **40 %** sur dépenses matérielles **80 %** sur dépenses immatérielles Maîtres d'ouvrage publics : **80 %** hors autofinancement public
Taux d'intervention du FEADER	**55 %** du montant en dépenses publiques totales
Engagement du bénéficiaire	Le bénéficiaire des subventions FEADER s'engage à respecter un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ces engagements seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique. Le bénéficiaire s'engage : - à respecter les règlements propres à la labellisation de l'activité objet du financement, pendant une durée minimale de cinq ans, - à suivre les prescriptions du GAL en matière de promotion et de communication (charte graphique), - à respecter un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ces engagements seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique.
Montant indicatif de la fiche-action	Coût total **910.000** FEADER **197.401** Dépenses publiques nationales **161.510** Dépenses privées **551.089**
Indicateurs de réalisation	Nombre de bénéficiaires : 40 Volume total des investissements : 910.000 €
Bases réglementaires	Entre autres : Règlement CE 1698/2005 – articles 52.a.iii, 55 et 72 Décret relatif à l'éligibilité des dépenses pour le FEADER pour les programmes de développement rural 2007-2013 Règlement CE 1998/2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides *de minimis* sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission

II Un réseau d'itinéraires thématisés, élément structurant du projet

L'itinérance douce repose en grande partie sur la mise en place d'un réseau de voies de déplacements doux, en pratique équestre, pédestre, cyclable.

1- Le constat

Comme évoqué dans la priorité ciblée, les divers produits et aménagements actuellement proposés (Voie verte, linéaire Canal du Midi, sentiers de randonnées pédestre et équestre, réseau vert départemental), bien que structurants et attractifs, présentent des limites dans la diffusion et la consommation des clientèles sur le territoire.

Cela s'explique en partie par le manque d'interconnection de ces itinéraires entre eux et avec les richesses patrimoniales et naturelles locales et de dynamique fédératrice avec les acteurs locaux.

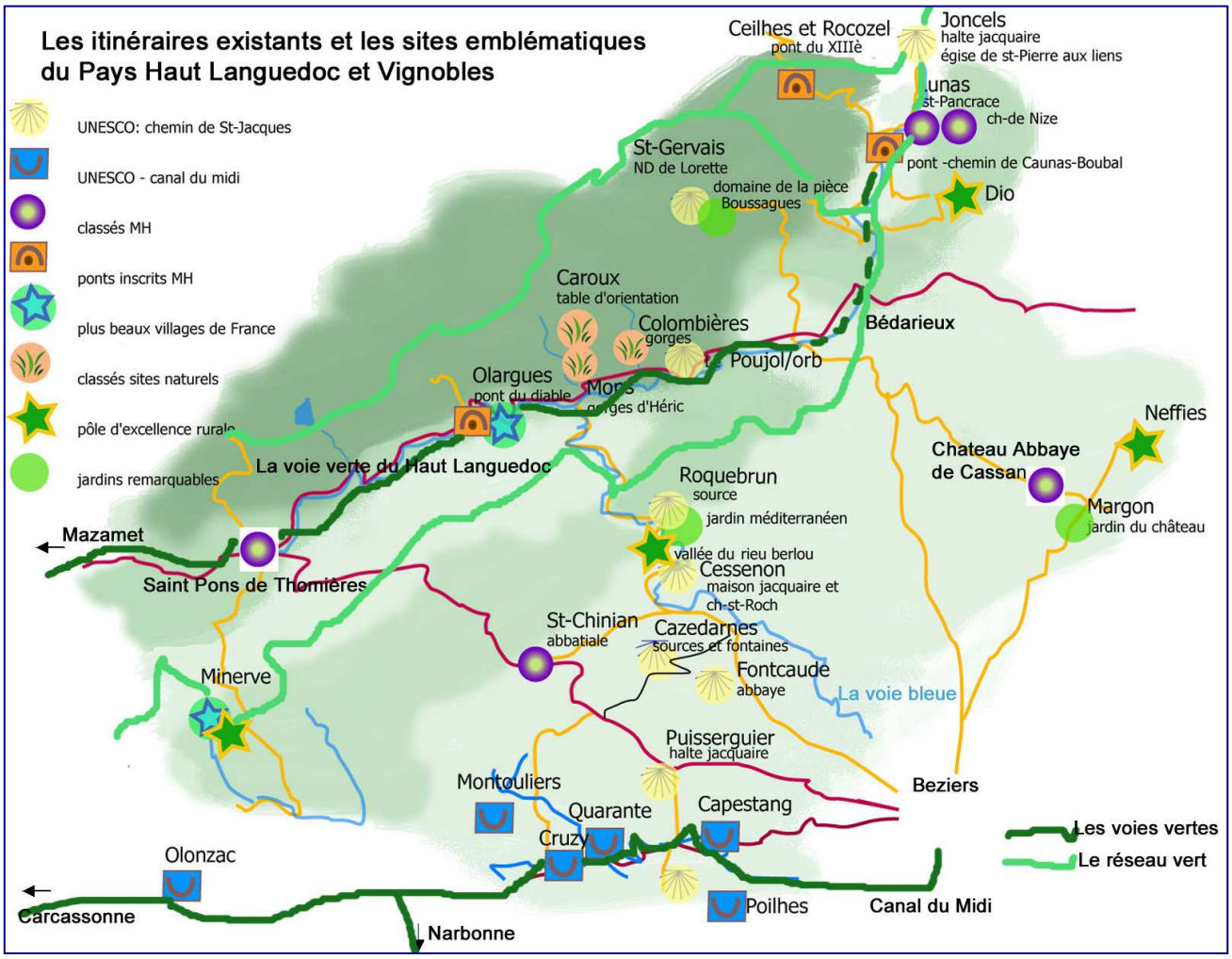

Le développement des véloroutes et des voies vertes à l'échelle nationale et européenne a permis d'identifier les principales cibles d'usagers:

- La clientèle itinérante étrangère qui devrait représenter une part relativement faible de la fréquentation mais qui représente un impact économique très important compte tenu d'un niveau de dépense élevé (93 € par jour). La clientèle itinérante française est en démarrage. La situation du Pays à proximité d'agglomérations dynamiques comme Montpellier et Toulouse et la présence des deux dorsales (Canal du Midi et la voie verte) devraient favoriser son développement.
- La pratique touristique de court séjour (2 à 4 jours) en hébergement fixe, majoritairement en aile de saison (avril-juin et septembre – octobre) est une cible clairement identifiée pour laquelle le Pays sera la bonne échelle géographique.
- L'excursion à la journée joue dans les différents réseaux européens et sur nombre de voies vertes, un rôle économique non négligeable et terme de restauration et de visites de sites (13 € par jour) pour peu que l'offre soit bien organisée. Les connexions possibles et rapides aux agglomérations environnantes entraîneront des flux de clientèles sur le Pays (notamment les week-ends).
- La pratique utilitaire ou de loisirs des résidents : ce sera quantitativement la pratique dominante avec des fréquentations de 3 à 7 passages par an et par habitant à moins de 5 km de l'itinéraire. Si l'impact économique de cette cible reste limité, les aménagements contribueront à l'amélioration de la qualité de vie.

Ces éléments mettent en évidence la nécessité d'organiser notre offre en matière d'accueil, d'information, d'équipements et d'infrastructures afin de répondre aux exigences des populations locales, des populations de proximité (citadines) et des clientèles touristiques. Bien valorisés au sein d'un réseau structuré à l'échelle du Pays, les itinéraires thématisés devront permettre de proposer une nouvelle offre touristique basée sur le nomadisme, le déplacement journalier et de générer des flux économiques par le renvoi des différentes clientèles cibles.

2- Les objectifs

La structuration du réseau doit être menée en conformité avec notre positionnement identitaire, dans la prise en compte du confort d'usage pour tous et dans la préservation de notre capital environnemental et patrimonial. Le réseau d'itinéraires thématisés devra:

- répondre aux attentes de l'ensemble des usagers (et non seulement à celles des cyclistes)
- établir une communauté d'intérêts entre les différents utilisateurs qui définira les impératifs en matière de confort d'usage pour tous (aménagement, limitation des risques de conflit d'usage...),
- dégager des perspectives de continuité d'itinéraire pour l'ensemble des catégories précitées : continuité rollers, continuité personnes à mobilité réduite, continuité vélos. Ces continuités seront mises en œuvre ensemble ou séparément, mais dans le cadre d'une action commune.
- valoriser le patrimoine existant et diffuser la clientèle sur le Pays.

3- Les axes de développement

Compte tenu du souhait de mailler efficacement le territoire du Pays, les réalisations devront s'échelonner dans le temps et les investissements à réaliser devront être en phase avec les retombées économiques attendues.

Le Pays articulera un réseau de véloroutes autour des principaux itinéraires (voie verte du Haut Languedoc et Canal du Midi): ceux-ci joueront un rôle de produit d'appel touristique. Les clientèles seront ensuite diffusées sur le Pays par les véloroutes. Chaque utilisateur pourra alors créer son propre itinéraire en fonction de ses attentes : c'est le développement du tourisme à façon souhaité par le Pays.

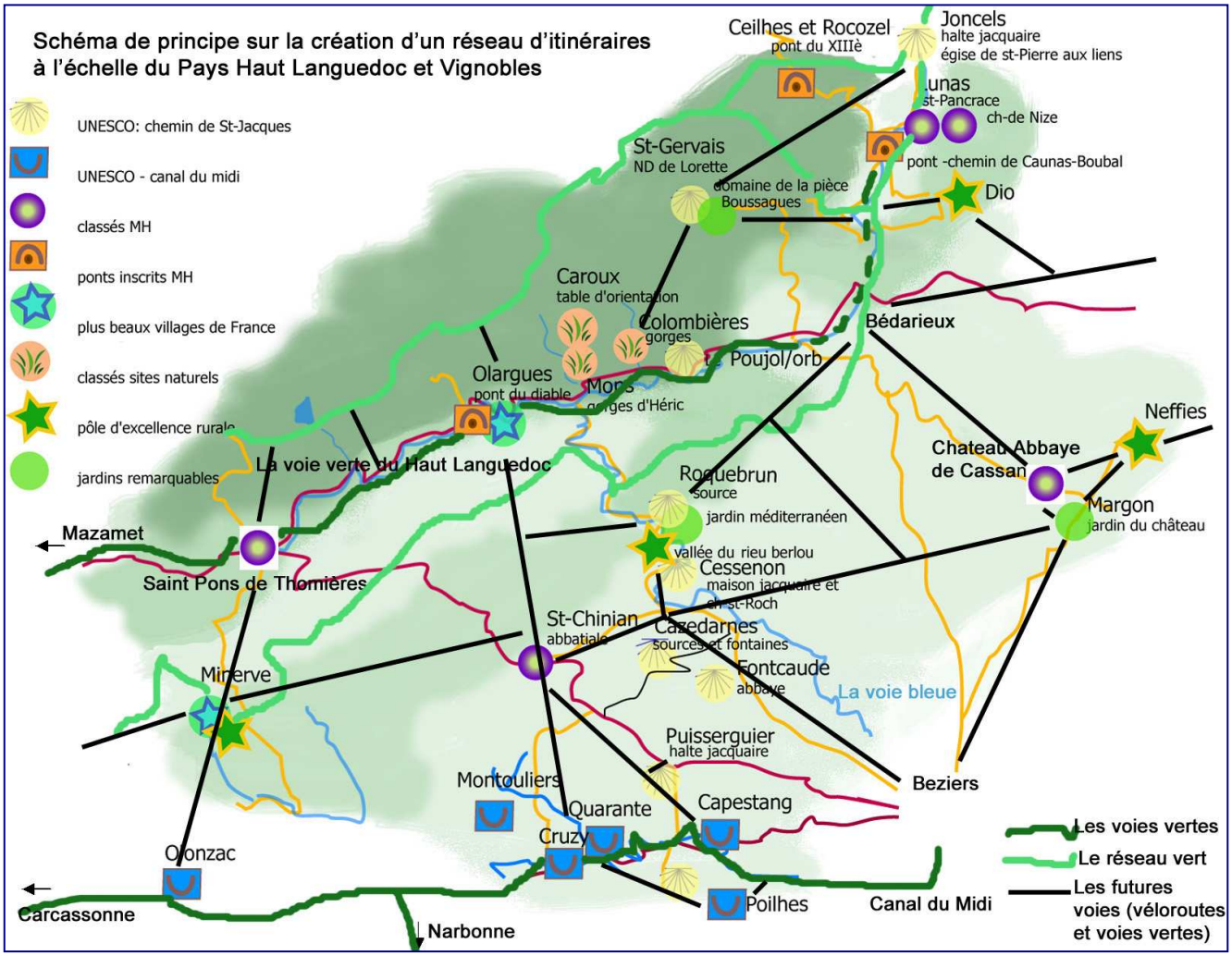

3- 1 Les dorsales : la voie verte du Haut Languedoc et le linéaire Canal du Midi

La voie verte est un aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée. Destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, elle doit être accessible et sécurisée pour une utilisation par le plus grand nombre. Elle est conçue dans le respect de l'environnement, de la culture et du patrimoine des lieux traversés. La voie verte doit s'intégrer au tissu socio-économique local qui pourvoit aux besoins spécifiques des utilisateurs (cf. location et réparation de bicyclettes-rollers-handibikes-..., hébergement, restauration,...) – source AF3V (Association Française de développement des Voies vertes et Véloroutes).

Le Pays a l'avantage de bénéficier de deux dorsales déjà opérationnelles et emblématiques : la Voie Verte du Haut Languedoc reliant Mazamet à Bédarieux et le linéaire Canal du Midi, classé au patrimoine de l'Humanité. Il bénéficie également du Réseau Vert, développé pour les vttistes et les cavaliers par le Conseil général de l'Hérault.

De par le coût élevé et les contraintes techniques de mise en œuvre, la création de voies vertes se fera de façon limitée en réponse à des problématiques techniques spécifiques (sécurité, accessibilité) : elles pourront notamment se développer le long des voies ferrées désaffectées, des routes forestières(...) qui relient le Pays aux agglomérations environnantes.

3- 2 Le réseau de véloroutes

Une Véloroute est un itinéraire cyclable à moyenne ou longue distance (pour des déplacements quotidiens ou de tourisme), linéaire (qui relie une ville A à une B de façon directe et touristique), continu (sans interruption, y compris dans les villes), jalonné (uniforme sur son ensemble), sécurisé (sur l'itinéraire, aux carrefours, aux endroits accidentés...) et incitatif (mais pas obligatoire). Une Véloroute emprunte un itinéraire agréable, évite les dénivelés excessifs et circule autant que possible sur des aménagements en site propre et sur des petites routes tranquilles. Elle n'est donc matérialisable que par son jalonnement et sa cartographie - source AF3V.

L'objectif du projet sera de valoriser l'existant - et notamment les nombreux chemins communaux - afin de profiter de son entretien et de son libre accès. Une attention particulière sera portée sur la sécurisation des pratiques sur ces véloroutes.

3- 3 La mise en synergie de ses voies dans un réseau d'itinéraires thématisées

Au delà du rôle fondamental d'infrastructure, de voie de circulation, le réseau devra offrir une lisibilité en apportant via des itinéraires thématisées du contenu : cette découverte originale des richesses patrimoniales, naturelles du Pays sera un facteur d'attractivité pour la clientèle.

3- 4 Le développement d'activités complémentaires

En complément de ces voies structurantes et pour conforter ce positionnement d'itinérance douce, le Pays doit proposer des activités de pleine nature de qualité et de nouveaux produits et prestations aux clientèles.
Le diagnostic réalisé par Hérault Sports en 2007 a permis de déterminer les principales problématiques, enjeux et potentialités en matière d'activités de pleine nature sur le Pays à savoir la randonnée pédestre, équestres canoë kayak, VTT, escalade, accro-branche, tir à l'arc, course d'orientation, spéléologie, vol libre. Le développement du tourisme de pleine nature passera par l'amélioration des conditions de pratique (accessibilité, qualité des sites, communication…).
La réflexion sur le développement du thermoludisme devra être engagée sur le site thermal d'Avène, par ailleurs, bénéficiaire d'un label ''Pôle d'excellence rurale''. Les infrastructures actuelles (thermes et parc d'hébergement) correspondent à une clientèle de tourisme social. La valorisation de la forme et du bien être nécessitera de nouveaux investissements pour développer des structures de thermoludisme, voire de la vinothérapie sur le Vignobles.

4- La méthodologie

La cellule d'ingénierie touristique accompagnera le Pays dans la définition du projet global, dans son animation locale et sous certaines conditions à son financement. La maîtrise d'ouvrage relative à ces infrastructures sera confiée aux communes, communautés de communes et au département.

Une étude globale de structuration configurera le réseau à l'échelle du Pays en intégrant les dynamiques départementales, régionales, nationales (Du Léman à la mer avec la valorisation du bassin du Rhône) voire européennes (Mediterranean Route Cadix – Athènes). Un guide, à destination des maîtres d'ouvrages, devra préciser la mise en œuvre technique des voies en hiérarchisant les itinéraires et en définissant leur gestion, en prenant en compte l'environnement et les enjeux paysagers et patrimoniaux, en définissant la typologie des aménagements, des revêtements, la signalétique, les aménagements connexes ainsi que l'entretien et l'évaluation.

Des études seront ensuite menées sur la réalisation d'investissements particuliers relatifs à la création de nouvelles voies vertes et véloroutes (voirie, mise en sécurité, ...), à l'accueil (logistique, accessibilité, infrastructures, balisage, signalétique, ...), à la valorisation patrimoniale, à la création de nouveaux produits touristiques (exemple de mise en place de séjours d'itinérance à l'échelle du Pays).

Fiche-dispositif référente : **Fiche 3 :** **Un réseau d'itinéraires thématisés**

FICHE 3	Un réseau d'itinéraires thématisés
Code mesure PDRH	**313 - Promotion des activités touristiques**
N° dispositif LEADER	**413**
Objectifs du dispositif d'aide	Il s'agit, dans le cadre de ce dispositif , de contribuer à la valorisation du patrimoine rural et à une meilleure mise en marché des prestataires du tourisme rural, par le développement d'un maillage optimal d'itinéraires de découverte pédestre, équestre, VTT entre les deux linéaires Voie Verte (nord) et Canal du Midi (sud).
Bénéficiaires de l'aide	Communes et leurs groupements, Syndicats Mixtes, Conseil Général, associations et fédérations d'activités de pleine nature.
Actions éligibles	Création et développement d'itinéraires de découverte pédestres, cyclables, équestres et fluviaux. Aménagement des itinéraires. Mise en place d'une signalétique cohérente des itinéraires. Mise en œuvre d'une communication particulière sur ce réseau d'itinéraires.
Dépenses éligibles	Etudes de faisabilité Aménagements hors gros œuvre Signalétique et balisage des itinéraires Aménagements de sécurité des itinéraires retenus Aménagement d'aires d'accueil : VRD hors gros œuvre, mobilier, Documents de communication : topoguides, cartes, fiches-randonnée…
Critères d'éligibilité	Les itinéraires seront validés par la mission Tourisme du Pays en cohérence : - avec l'étude sur le maillage réalisée par le GAL en début de programme, - avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR), - avec la Commission Départementale des Equipement, Sites et Itinéraires (CDESI). L'éligibilité des dépenses sera certifiée par la Mission Tourisme du Pays. Le versement du solde sera conditionné à l'attestation par la Mission Tourisme du Pays de l'éligibilité de l'itinéraire ; en cas de non obtention de cette attestation, le reversement intégral de l'aide sera demandé au bénéficiaire
Critères de priorité	Niveau d'accessibilité : tous publics (labellisation notamment ''Tourisme Handicap'') Optimisation du maillage
Différenciation par rapport au FEADER – Axe 3	Ne seront pris en compte dans le programme que les projets s'inscrivant dans le projet territorial d'itinérance douce, en cohérence avec le maillage des itinéraires arrêtés par le GAL (étude réalisée par le GAL en début de programme).
Taux maxima d'aide publique	Maîtres d'ouvrage publics : **80 %** hors autofinancement public Maîtres d'ouvrage privés : **80 %**
Taux d'intervention du FEADER	55% du montant des dépenses publiques totales
Engagement du bénéficiaire	Le bénéficiaire s'engage, par convention avec le Pays, à : - respecter le cahier des prescriptions défini dans le cadre de l'étude d'itinérance, - respecter la charte graphique qui sera définie par le GAL, pour la promotion et la signalisation, - assurer l'entretien de l'équipement pendant une durée minimale de cinq ans, - respecter un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ces engagements seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique.
Montant indicatif de la fiche-action	Coût total **630.000** FEADER **346.500** Dépenses publiques nationales **283.500** Dépenses privées
Indicateurs de réalisation	Nombre d'infrastructures touristiques aidées : 45 Volume total des investissements : 630.000 €
Bases réglementaires	Règlement CE 1698/2005 – articles 52.a.iii, 55 et 72, Décret relatif à l'éligibilité des dépenses pour le FEADER pour les programmes de développement rural 2007-2013 Règlement CE 1998/2006 concernant l'application des articles 87 & 88 du traité CE aux aides *de minimis* sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission.

III Un réseau de sites d'émerveillement et d'épanouissement

1 - Le constat

Le patrimoine représente un enjeu fort pour l'identité, l'attractivité et la cohésion du Pays.
La conservation et la mise en valeur du patrimoine ne doivent pas occulter les risques d'un urbanisme non maîtrisé. Ainsi, la valorisation touristique et économique du patrimoine s'accompagnera d'une politique ambitieuse de gestion de l'environnement et du cadre naturel.
Le patrimoine est bien réparti et assez visible; il traduit bien l'organisation sociale et les savoir-faire ancestraux.
Ce patrimoine ''raconte'' bien la vie et l'histoire du Pays, le génie et le travail des habitants. Il peut contribuer ainsi à donner du sens à l'offre globale en participant aux valeurs fondatrices de l'identité.
Le patrimoine du Pays se compose :

- de témoignages d'une organisation sociale très présente
- de monuments imposants et majestueux
- d'éléments plus petits imbriqués dans les paysages urbains ou naturels qui sont le témoignage des savoir-faire artisanaux et agricoles et de la vie domestique.

2 - Les objectifs

Pour positionner le patrimoine dans un marché touristique et culturel, il s'agira de :

- mettre en valeur les sites, les révéler et les interpréter, les « faire parler »,
- créer un développement touristique patrimonial global par la mise en réseau de sites pilotes, de sites d'accompagnement et de villages,
- développer une véritable culture de l'accueil, en adaptant les exigences touristiques tant dans l'offre produit que dans la manière de la communiquer,
- mobiliser l'ensemble des partenaires économiques et permettre l'émergence de nouvelles activités et de nouveaux débouchés autour de ce patrimoine.

3- Les axes de développement

La diversité et la richesse des témoins naturels historiques du territoire se déclinent autour de deux lignes forces la qualité et l'ordonnancement des paysages et la caractérisation des villages.
Ces deux éléments, paysages naturels et le réseau de villages constituent un ensemble cohérent de points forts qui signent le Pays. En terme de développement touristique et culturel, cela constitue un axe fort, comme élément premier de son identité.
Ces éléments possèdent l'avantage d'offrir une simplicité d'expression et une facilité de perception qui permettront de bâtir une gamme de produits touristiques variée.
Autour de ces deux lignes forces s'imbriquent trois axes patrimoniaux thématiques : l'eau, les techniques, les savoir-faire et la transmission des savoir-faire et l'histoire.
L'homme a maîtrisé et a utilisé les forces vitales de l'eau, par des applications techniques intelligentes et créatives, pour capter, puiser, diriger et réguler cette force.
Ceci se traduit dans l'environnement par des dispositifs plus ou moins élaborés : fontaines, puits, norias, aqueducs, moulins, canaux, béals… qui sont autant de témoignages du génie créatif de l'homme.

L'ensemble des témoignages, des techniques et des savoir-faire, en matière de production, de transformation et d'utilisation des matières naturelles sont également liés aux paysages et au milieu naturel.
Ainsi de nombreux fours à chaux, à plâtre, des moulins à vent ou à eau…, maillent largement le territoire. Ils pourront être autant de clés de lecture et d'évènements de découverte et d'interprétation.

Les témoignages du Moyen Age font partie intégrante des villages. Les bourgs sont nettement organisés autour d'une structure ancienne (circulade, château, église…). Les éléments majeurs (domaines, châteaux) ou les voies de communication (canal, ponts, chemins) sont les marques fortes du temps et de l'histoire et contribuent à marquer la personnalité du Pays en lui conférant une image de « temps suspendu » très puissante et évocatrice.

4- La méthodologie

L'offre touristique se construit à partir d'itinérances douces patrimoniales de plusieurs sites « pilotes », qui renvoient à un réseau de sites d'accompagnement et de villages. Ce réseau révèle une organisation entre les sites et éventuellement des cheminements. Cela peut être un ensemble de sites, aménagés à des degrés divers. Tous les sites contribuent, autour du site pilote, à une offre conséquente, dans laquelle le visiteur fait son choix.
Quelquefois, on trouve une offre constituée de plusieurs sites (une route à thème, une visite à scénario, des musées éclatés, des événementiels …), ou des itinéraires (pédestres, routes de la transhumance, églises et chapelles…).
Il s'agit de mettre l'accent sur quelques sites « pilotes », de les valoriser en priorité et de mettre l'accent sur des opérations phares, visibles, attractives et mobilisatrices, pour organiser ensuite une reconquête patrimoniale large, sur l'ensemble du territoire.
L'itinérance douce patrimoniale se matérialisera par des sentiers thématiques spécifiques, par des cheminements dans les « villages de caractère » …et des itinérances douces plus naturelles dans des espaces préservés ou à la recherche des secrets viticoles.

4-1 Les sites « pilotes » servent de références. Ils sont des repères forts dans l'environnement et dans l'offre touristique. Ils doivent interpeller le visiteur, lui offrir une prestation de qualité, des services d'accueil, une interprétation du patrimoine et du site. Des dispositifs muséographiques, des installations de créateurs ou d'artistes viennent apporter une matière pédagogique et artistique et parfois un événement.
Ils correspondent à un aménagement important. Ils sont équipés pour la visite et pour l'animation. Ils peuvent recevoir des groupes, et pourront offrir des services : animation, restauration, boutique, éventuellement formation…

Château de Dio

Ils sont aussi des centres de ressources. Ces sites organisent autour d'eux un réseau de sites moins importants et moins aménagés aussi. Mais les thèmes restent en relation, structurant ainsi l'offre globale.
Le réseau de sites permet de bâtir un programme à la journée, en découvrant les endroits les plus secrets du pays, à travers son propre itinéraire, que l'on choisit à sa convenance, selon l'intérêt que l'on porte aux thèmes proposés.

Les sites pilotes du projet sont le château-abbaye de Cassan, le château de Dio, les villages de Roujan, Dio, Saint-Pons de Thomières, Minerve, Capestang, Olargues et Neffiès.

Ces sites pilotes ont été labellisés, pour partie d'entre eux, dans le cadre du pôle d'excellence rurale ''Couleurs de pierre'' en juin 2006. Le projet a porté sur une aide à la sauvegarde des éléments patrimoniaux majeurs. L'apport du nouveau programme européen permettra la mise en tourisme (animation, étude, scénographie, communication…)

4-2 Les sites d'accompagnement ou sites à potentiel, ne sont pas nécessairement d'importance. Ils peuvent être constitués de témoins modestes ; ils sont reliés aux sites pilotes par la thématique.
L'objectif est ici de stabiliser les structures, de permettre la lecture, et d'en assurer un entretien léger.
L'histoire attachée à ces témoins sera évoquée à travers des dispositifs de guidage et une signalétique sur site très discrète. On s'orientera dans la mesure du possible vers des systèmes liant protection du patrimoine et développement des nouvelles technologies (visio-guides, téléphonie…)
Ces sites à potentiel restent attachés au paysage et à l'usage quotidien. Ils doivent permettre au visiteur de pénétrer au cœur d'un pays vivant, d'en comprendre le mode de fonctionnement et d'en lire l'histoire.

4-3 Un réseau de villages

Les villages sont des signatures du territoire et jouent un rôle de guide du visiteur. En effet, l'usager ou le visiteur qui pénètre dans un village doit pouvoir décider (au vu de ce qu'il a appris ou compris) soit de manière plus spontanée (en fonction de ce qu'il a ressenti) de découvrir cet espace plus en détail. Il faut donc rendre le village attractif dès le premier contact, développer la curiosité du visiteur aux passages obligés des portes d'entrée et à travers l'affirmation d'une identité séduisante.

Il s'agit de mettre en scène les villages de façon à permettre la diffusion, la dispersion des flux sur l'ensemble du territoire pour faire de ces parcours des occasions de plaisirs imprévus, en favorisant l'aventure vers des chemins « d'itinérance douce », routes et sites secondaires.
Il s'agira de révéler aussi la dimension imaginaire. Inciter à puiser dans les ressources de l'imaginaire collectif, riche non seulement des éléments classiques de l'histoire mais aussi de supports plus contemporains.

Calades de Montouliers

A ce titre, plusieurs thématiques peuvent être suggérées comme support de valorisation des villages :

- la littérature : de par les images qu'ils véhiculent dans leurs romans, biographies, nouvelles ou articles, les auteurs ont un véritable pouvoir sur la perception des lieux qu'ils décrivent. Par essence, la lecture fait travailler l'imaginaire,
- la peinture : pour créer leur art, les artistes se nourrissent de leurs perceptions et peuvent utiliser le village comme support de créativité contribuant à véhiculer une image du lieu,
- les souvenirs, les traces du passé : chaque village dégage une atmosphère particulière issue de son histoire, inscrite dans les matériaux (la pierre, la terre) mais aussi dans les mémoires. Ainsi, les bribes de l'histoire que l'on peut retrouver notamment dans les éléments architecturaux sont parmi les sources les plus sensibles et les plus durables pour la constitution de l'image et l'identité du village,
- la production industrielle et agricole et son patrimoine : révéler la mémoire et les fonctions passées de ces lieux permet non seulement de comprendre et appréhender différemment de village mais aussi de satisfaire l'intérêt de plus en plus vif que portent, pour ce type de patrimoine (physique ou productif), les visiteurs touristes et habitants en quête de savoir, de souvenir et de racines.

La contribution du programme européen permettra d'affirmer cette identité.

Fiches-dispositif référentes : **Fiche 4** Un réseau de sites d'émerveillement et d'épanouissement
Fiche 5 Un environnement partagé

FICHE 4	Un réseau de sites d'émerveillement et d'épanouissement
Code mesure PDRH	**323 E - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural culturel**
N° dispositif Leader	**413**
Objectifs du dispositif d'aide	Le dispositif vise à développer l'attractivité du Pays Haut Languedoc et Vignobles par la valorisation du patrimoine culturel selon une approche thématisée : l'eau, les savoir-faire et la transmission des savoir-faire et l'histoire. Les objectifs doivent conduire à améliorer l'attractivité des villages du Pays Haut Languedoc et Vignobles par une prise en compte de l'esthétique des bourgs. Cela doit se traduire par des mesures identitaires mettant en lumière des approches thématiques liées à la pierre sèche, à la réhabilitation d'éléments architecturaux ainsi que sur le patrimoine vernaculaire.
Bénéficiaires	Communes et leurs groupements, syndicats mixtes, Conseil Général, associations, personnes physiques.
Actions éligibles	Etudes d'impact et d'inventaire Organisation d'événementiels culturels structurants Expositions itinérantes Communication et animation Réhabilitation et mise en valeur patrimoniale Mise en place de signalétique d'information et d'interprétation Aménagements intérieurs, mise en lumière, scénographie Espaces d'accueil sur les sites patrimoniaux Equipements d'accessibilité pour personnes handicapées. Création de sentiers d'interprétation patrimoniale et culturelle Travaux de valorisation de petits éléments architecturaux et du petit patrimoine identitaire
Dépenses éligibles	Dépenses immatérielles : - prestations intellectuelles externes : études, diagnostics, ingénierie patrimoniale, - autres prestations liées aux animations culturelles sur sites : prestations culturelles et artistiques, - frais de communication : conception et réalisation graphique (expositions, dépliants, …), impressions, insertions presse, diffusion. - frais de salaires et de fonctionnement liés à l'animation des sites patrimoniaux, pour une durée maximale de trois ans. Dépenses matérielles : - travaux de réhabilitation, de mise en sécurité, de mise en valeur et d'aménagement des éléments patrimoniaux: remise en état et équipement de sites, organisation des cheminements,… - travaux liés à la création et à l'aménagement de circuits et sentiers patrimoniaux : aménagements, scénographie, signalétique d'information et d'interprétation, - travaux d'aménagement intérieur de points d'accueil et de boutiques : mobilier, scénographie, - frais liés aux outils et équipements pédagogiques (expositions, mallettes….) - travaux d'accessibilité pour public handicapé : aménagements de circulation, création d'équipements spécifiques (monte-charge, ascenseur).
Critères d'éligibilité	Le projet s'inscrira obligatoirement dans l'approche de développement patrimonial du Pays dans le cadre des orientations préconisées par les commissions Habitat et Patrimoine. Il sera validé par les Missions Patrimoine et Habitat. Les projets de valorisation de petits éléments architecturaux s'inscriront dans le champ du règlement élaboré par le Pays («Colorons le Pays»). Ils seront également validés par les Missions Patrimoine et Habitat.
Critères de priorité	Accessibilité handicap. Absence de nuisances visuelles. Valeur architecturale appréciée par la Commission Patrimoine, où siègent la Fondation du Patrimoine et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.. La priorité sera appréciée par les Missions Patrimoine et Habitat.
Différenciation par rapport au FEADER – Axe 3	Ne seront pris en compte dans le programme que les projets s'inscrivant dans le projet territorial d'itinérance douce, en cohérence avec le maillage des itinéraires arrêtés par le GAL.
Taux maxima d'aide publique	**80 %** hors autofinancement public
Taux d'intervention du FEADER	55 % du montant des dépenses publiques totales
Engagement du bénéficiaire	Le bénéficiaire s'engage à : - réaliser les travaux selon le diagnostic établi par le Pays et à suivre les préconisations du règlement «Colorons le pays», - respecter la charte graphique qui sera définie par le GAL, pour la promotion et la signalisation, - assurer l'entretien de l'équipement pendant une durée minimale de cinq ans, - respecter un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ceux-ci seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique.
Montant indicatif de la fiche-action	Coût total **1.325.000** FEADER **471.110** Dépenses publiques nationales **385.453** Dépenses privées **468.437**
Indicateurs de réalisation	Nombre d'actions de sauvegarde du patrimoine rural = 120 Nombre d'événements culturels = 30 Volume total des investissements = 1.325.000 €
Bases réglementaires	Entre autres : Règlement CE1698/2005 - articles 52.b.iii, 57.a et 57.b Décret relatif à l'éligibilité des dépenses pour le FEADER pour les programmes de développement rural 2007-2013 Règlement CE 1998/2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides *de minimis* sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission.

FICHE 5	Un environnement partagé
Code mesure PDRH	**323 D - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural : naturel**
N° dispositif Leader	**413**
Objectifs du dispositif d'aide	Les richesses naturelles et la diversité paysagère constituent l'un des atouts majeurs du développement touristique du Pays Haut Languedoc et Vignobles. L'objectif de la fiche-dispositif est de contribuer au maintien de la qualité de ce patrimoine naturel et au renforcement de l'attractivité touristique du territoire.
Bénéficiaires de l'aide	Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics, Syndicats Mixtes, Associations Propriétaires privés
Actions éligibles	Actions de gestion et de préservation des espaces naturels : études de faisabilité, diagnostics préalables et inventaires, schémas directeurs de mise en valeur des sites. Actions de gestion de la fréquentation touristique des sites : outils de gestion et mesure de la fréquentation. Animation environnementale. Actions de réhabilitation de ce patrimoine naturel avec une déclinaison thématique autour des éléments paysagers identitaires du Pays (paysages d'eau, arbres, vergers…). Actions de sensibilisation, de valorisation et d'interprétation de ces espaces naturels et paysagers. Actions de communication et promotion.
Dépenses éligibles	Dépenses immatérielles : - prestations intellectuelles externes (études, diagnostics, schémas). - autres prestations : animations sur sites. - frais de communication : conception et réalisation graphique (expositions, dépliants, …), impressions, insertions presse, diffusion. - frais de salaires et de dépenses liés à l'animation des sites patrimoniaux, pour une durée maximale de trois ans. Dépenses matérielles : - travaux de réhabilitation, de mise en sécurité, de mise en valeur et d'aménagement touristique : remise en état et équipement de sites, organisation des cheminements,… - frais liés à la connaissance des sites : sentiers, signalétique, outils et équipements pédagogiques : expositions, mallettes….
Critères d'éligibilité	Le projet s'inscrira obligatoirement dans l'approche de développement patrimonial touristique du Pays dédié à l'itinérance douce et en conformité avec l'étude paysagère (diagnostic et programme d'actions) réalisée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles sur son territoire. L'éligibilité sera validée conjointement par les missions Tourisme et Environnement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.
Critères de priorité	Sites naturels identifiés dans le cadre de l'étude paysagère : priorités concernant les éléments identitaires du Pays (paysages d'eau, arbres, vergers…) et identification des secteurs prioritaires.
Taux maxima d'aide publique	100%
Différenciation par rapport au FEADER – Axe 3	Ne seront pris en compte dans le programme que les projets s'inscrivant dans le projet territorial d'itinérance douce, en cohérence avec le maillage des itinéraires arrêtés par le GAL, en référence à l'étude paysagère du Pays Haut Languedoc et Vignobles.
Taux d'intervention du FEADER	55% du montant en dépenses publiques totales
Engagement du bénéficiaire	Le bénéficiaire s'engage, par convention avec le Pays, à : - respecter le cahier des prescriptions défini dans le cadre de l'étude d'itinérance, - respecter la charte graphique qui sera définie par le GAL, pour la promotion et la signalisation, - assurer l'entretien de l'équipement pendant une durée de cinq ans, respecter un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ces engagements seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique.
Montant indicatif de la fiche-action	Coût total **218.572** FEADER **90.504** Dépenses publiques nationales **74.048** Dépenses privées **54.200**
Indicateurs de réalisation	Nombre d'actions menées : 15 Volume total des investissements : 218.572 €
Bases réglementaires	Entre autres : Règlement CE 1698/2005 - articles 52.b.iii, 57.a et 57.b Décret relatif à l'éligibilité des dépenses pour le FEADER pour les programmes de développement rural 2007-2013.

IV - L'ingénierie touristique, un réseau de compétences au service du territoire

Pour accompagner et coordonner l'ensemble des axes précités, il est indispensable de mettre en place une cellule technique qui - par différents dispositifs – impulsera, aidera et mettra en réseau l'ensemble des acteurs du Pays.
Elle aura également pour mission de mettre en œuvre une politique de promotion et une communication adaptée aux attentes des clientèles.

1- Les objectifs

En cohérence avec le schéma départemental et le schéma régional de développement touristique, l'accompagnement envisagé répondra à 5 enjeux forts en terme de développement durable du Pays, à savoir :

- préserver et valoriser l'environnement,
- favoriser la création et l'innovation dans les services,
- améliorer la qualité des prestations,
- contribuer au développement du confort d'usage pour tous,
- favoriser la plus value économique des structures.

2- Les axes de développement

En fonction des problématiques rencontrées, différents moyens et outils d'accompagnement seront mobilisés pour répondre au mieux aux attentes des acteurs du Pays.

2-1 L'accompagnement technique

L'appui technique dit ''de suivi'' des projets : un rôle de guichet unique d'information sera assuré et un service de relais auprès des organismes labellisateurs Qualité tourisme et les organismes financeurs (Europe, Etat, Région, Département) sera proposé. L'objectif est que le porteur de projet (public ou privé) puisse bénéficier d'un seul interlocuteur pour mener à bien son projet. L'ensemble des compétences et services de la cellule d'ingénierie touristique sera mobilisé pour un accompagnement efficace (documentation, statistiques, conseils techniques...).

2-2 L'expertise

L'appui technique spécifique : des dispositifs spécifiques seront mis en œuvre en fonction de l'intérêt du projet (forts enjeux économiques, contraintes particulières et d'image notamment). La cellule d'ingénierie touristique participera alors à l'élaboration de cahiers des charges précis et sollicitera soit :

- le dispositif d'expertise rapide qui, mis en œuvre en partenariat avec le Comité départemental du Tourisme de l'Hérault, portera sur une composante du projet ou sur la mise en relation de ces composantes. Il traitera, par exemple, de la définition du concept général, de son adaptation au contexte local et au marché, de la définition des objectifs opérationnels, de l'estimation des moyens financiers, techniques et humains ou encore de l'évaluation des résultats et des impacts locaux attendus. Comme son nom l'indique, ce dispositif aura pour vocation d'apporter rapidement des réponses concrètes à des problématiques clairement identifiées. Chaque expertise sera confiée, après consultation, à un bureau d'études spécialisé.

- Les projets phares du Pays aux investissements conséquents tels que les études sur le réseau d'itinéraires thématisés, sur les hébergements structurants (hôtels, résidence de tourisme, camping…), sur les sites patrimoniaux et naturels vitrines... nécessiteront des études plus complexes. La cellule d'expertise fera alors appel à l'expertise d'ODIT France – en partenariat avec le CDT - pour un appui à l'ingénierie (exemple : passage en délégation ou renouvellement de service public de la gestion d'un équipement public...) et à la prospection ciblée d'opérateurs (investisseurs ou exploitants).

Une politique de promotion, communication et de commercialisation performante passe par la mise en place d'outils élaborés en concertation avec le CDT et le CRT et répondant aux attentes des clientèles et des acteurs du Pays. La cellule d'ingénierie touristique mettra en place cette politique dans l'optique :

- d'offrir plus de lisibilité et une offre de qualité aux clientèles,
- de donner une image cohérente de notre territoire conforme à notre positionnement identitaire,
- de faire des économies d'échelle en mutualisant les moyens,
- d'apporter des outils efficaces aux professionnels du tourisme, propices à leur mise en réseau,
- de favoriser le renvoi des clientèles et la plus value économique.

2-3 La communication

A l'échelle du Pays, la cellule d'ingénierie proposera aux clientèles une communication coordonnée. Une politique éditoriale globale a déjà été validée sur le Pays : elle définit une gamme éditoriale complète (document d'appel, guides de découvertes et carte touristique, fiche patrimoniale village) et une charte graphique déclinée sur les Destinations Haut Languedoc et Vignobles, en cohérence avec la charte graphique départementale. Une communication hiérarchisée et complémentaire permettra de faire (re) venir, circuler, découvrir et consommer les clientèles.

2-4 La promotion

La cellule d'ingénierie mettra également en œuvre une politique marketing et promotionnelle concertée avec l'ensemble des partenaires institutionnelles et économiques du territoire : en mutualisant les moyens et en définissant précisément les segments de marché à conquérir, les actions de promotion généreront des flux touristiques optimisés. La création de pages internet thématisés (spécial Vélo, randonnée, pédestre, équestre, fluvial…) renvoyant au site tourisme généraliste du Pays permettra de capter de nouvelles clientèles. Le média internet sera le principal outil de la stratégie marketing et de la production de séjours et d'itinéraires touristiques.

2-5 La commercialisation

Une commercialisation originale du territoire via le site internet sera proposée aux clientèles. Grâce aux dispositifs SITI (système d'information touristique informatisée) et à la Centrale des disponibilités développés par le CDT et déclinés sur le site tourisme du Pays, le client pourra créer son itinéraire et réserver directement son séjour en assemblant son (ou ses) hébergement(s) ambassadeur(s) du Pays et les services associés.

3- La méthodologie

L'ingénierie touristique sera destinée aussi bien au secteur privé pour les porteurs de projet et l'amélioration / la diversification des structures existantes (cf. les ambassadeurs) qu'au secteur public pour les projets structurants (cf. les sites d'émerveillement, le réseau d'itinéraires thématisés).

Une cellule d'expertise sera créée. Elle sera constituée de l'animateur du Gal, des chargés de mission du Pays (Environnement, Patrimoine, Economie, Culture, Tourisme) appuyée ponctuellement par les missions Services et Habitat. La cellule s'associera, en fonction des problématiques rencontrés par le projet, les compétences d'autres structures (Parc Naturel, Conseil Général, DRAC, SDAP, CDT, CRT, CAUE…)

Fiche-dispositif référente : **Fiche 6 :** **L'ingénierie touristique, un réseau de compétences au service du territoire**

FICHE 6	L'ingénierie touristique, réseau de compétences au service du territoire
Code mesure PDRH	**313 - Promotion des activités touristiques**
N° dispositif Leader	**413**
Objectifs du dispositif d'aide	L'ingénierie touristique répond aux objectifs suivants : - favoriser la création et l'innovation dans les services du tourisme, - améliorer la qualité des prestations touristiques - contribuer au développement du confort d'usage pour tous, - favoriser la valeur ajoutée économique des structures.
Bénéficiaires de l'aide	Acteurs du secteur privé (hors actifs agricoles) : associations, entreprises, particuliers. Acteurs du secteur para-public : offices de tourisme et syndicats d'initiative, Acteurs du secteur public : communes et leurs groupements, syndicats mixtes.
Actions éligibles	Actions d'appui technique : - suivi des projets, - appui technique spécifique : dispositif d'expertise rapide sur projets touristiques, études structurantes sur les projets majeurs du territoire, interventions en matière de prospection ciblée d'opérateurs. Actions d'animation et de mise en réseau des partenaires du tourisme rural : rencontres thématiques, visites d'expériences, participation à des séminaires. Actions de promotion, de communication et de commercialisation touristiques.
Dépenses éligibles	- Dépenses d'expertise : études de marché, études de faisabilité, diagnostics, - Dépenses d'animation liées aux partenariats et à la mise en réseau : prestations extérieures, frais de salaires, frais de réception, frais de déplacements, - Dépenses liées à la communication et à la commercialisation des destinations touristiques du Pays : ▪ frais liés à la participation à des salons professionnels dans le cadre de salons : déplacements et frais de séjour, frais de salon, ▪ frais liés aux campagnes promotionnelles : e-marketing, publi-rédactionnels, insertions presse, …, ▪ frais liés à l'édition de documents touristiques : conception, réalisation, édition, diffusion ▪ frais de traduction des documents touristiques, ▪ frais de mise à jour Internet (webmaster sur site Tourisme du Pays), - Signalétique–RIS des professionnels du tourisme (signalisation d'itinéraires intégrée dans la fiche 3).
Critères d'éligibilité	Le projet s'inscrira obligatoirement dans l'approche de développement patrimonial touristique du Pays dédié à l'itinérance douce. Le GAL s'appuiera sur les préconisations de l'étude de structuration d'itinérance douce qui sera réalisée en début de programme. L'action sera validée par la Mission Tourisme du Pays Haut Languedoc et Vignobles.
Critères de priorité	Priorité aux projets d'investissement touristique avec création d'emplois, avec prévisionnel attestant de la rentabilité du projet, et s'inscrivant dans une démarche environnementale. Les avis des Missions Economie et Environnement du Pays seront requis.
Différenciation par rapport au FEADER – Axe 3	Ne seront pris en compte dans le programme que les projets s'inscrivant dans le projet territorial d'itinérance douce, en cohérence avec le maillage des itinéraires arrêtés par le GAL.
Taux maxima d'aide publique	Taux d'aide publique pour maîtres d'ouvrage publics : **100 %** Taux d'aide publique pour maîtres d'ouvrage privés : **80 %**
Taux d'intervention du FEADER	55 % du montant en dépenses publiques totales
Engagements du bénéficiaire	Le bénéficiaire s'engage à : - participer aux actions du réseau des professionnels du tourisme (ambassadeurs du territoire), pendant une durée minimale de cinq ans, - respecter la charte graphique qui sera définie par le GAL, ainsi que le plan de promotion touristique, pendant une durée minimale de cinq ans, - respecter un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ces engagements seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique.
Montant indicatif de la fiche-action	Coût total **285.000** FEADER **121.251** Dépenses publiques nationales **99.205** Dépenses privées **64.544**
Indicateurs de réalisation	Nombre de nouvelles infrastructures touristiques aidées = 15 Volume total des investissements = sans objet (renvoi aux fiches 1 à 5)
Bases réglementaires	Entre autres : Règlement CE 1698/2005 – articles 52.a.iii, 55 et 72, Décret relatif à l'éligibilité des dépenses pour le FEADER pour les programmes de développement rural 2007-2013 Règlement CE 1998/2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides *de minimis* sauf dispositions plus favorables relevant d'un régime notifié approuvé par la Commission.

V La coopération transnationale

Le territoire, dans sa participation aux différentes générations de programme Leader, a toujours été présent et actif dans le cadre de la coopération entre territoires Leader, notamment au niveau transnational (cf.*supra*).
Plusieurs pistes de coopération sont envisagées par le GAL dans le programme Leader à venir, avec un objectif générique : ''**agir ensemble pour aller plus loin**''.
Il s'agit :

- d'une part, de performer les méthodes de développement territorial, par l'intensification des échanges avec des territoires ruraux qui sont confrontés à des problématiques comparables à celles du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- d'autre part, de s'associer pour développer des produits et services que chacun ne pourra développer à un tel niveau dans le cadre de sa stricte stratégie territoriale, pour des raisons de moyens techniques et financiers, ou plus simplement pour des raisons de légitimité territoriale.

Ces pistes de coopération viendront naturellement compléter et amplifier l'action menée par le GAL sur le Volet Territorial.
Elles doivent, de plus, s'appréhender comme un apprentissage progressif

Compte tenu de la priorité ciblée retenue par le GAL, les axes suivants de coopération seront privilégiés :

- **l'itinérance patrimoniale** : au cœur du projet Leader du Pays, il s'agit de progresser, en termes de méthodes, sur les itinéraires patrimoniaux, comme éléments structurants du maillage touristique territorial associant produits du terroir et accueil en agritourisme ;

  ➡ un partenariat avec le ***GAL Venezia Orientale*** (Italie) est en cours de négociations, sur les modalités d'itinérance patrimoniale ;
  ce GAL a déjà été notre partenaire dans Leader 2 sur le thème des tourismes thématiques (tourisme patrimonial, tourisme environnemental, tourisme vigneron, dans le cadre duquel des contacts avaient été développés avec la DOC Lison Pramagiorre).

- **le développement du thermoludisme** : une approche est à l'étude afin de mettre en place une action commune sur le développement d'activités de loisirs en sites thermaux, à deux niveaux :
  - en complément des activités thermales, pour la clientèle en cure, qui est de plus en plus consommatrice d'activités de loisirs et de découverte, pour le temps hors cure,
  - en diversification de l'activité de soins, pour les établissements, avec le développement de la remise en forme ;

  ➡ un partenariat inter-territorial avec le ***Pays Pyrénées Méditerranée***, le ***GAL Gévaudan*** (Languedoc-Roussillon) et le ***GAL Pays Dignois*** (PACA) est arrêté ; il doit progressivement évoluer vers un partenariat transnational, dans le cadre d'un contrat thermal méditerranéen.

- **la valorisation des produits et services de terroir** : l'image des territoires ruraux passe par la qualité et l'authenticité des produits du terroir, dont la promotion hors territoire reste néanmoins coûteuse ; l'intérêt de la coopération est fort en la matière ; de nombreux GALs ont développé, depuis Leader 2, des approches innovantes en la matière, auxquelles il peut être opportun de s'associer :

  ➡ le GAL envisage de participer à la plate-forme ***e-country®***, qui associe plusieurs GALs Leader 2 et Leader +[30], dans la promotion des produits du terroir, sous forme d'un Groupement d'Intérêt Economique Européen (GEIE) avec location commune d'espaces terroir dans des sites à vocation touristique forte (capitales européennes, notamment) ; le ***GAL Marsica*** (Abbruzzo, Italie) est chef de file de cette démarche.

- **la Voie Verte du Haut Languedoc** : il est prévu de compléter sur la partie tarnaise du PNR Haut Languedoc l'action qui sera menée dans l'Hérault dans le cadre du futur programme Leader :

  ➡ un partenariat inter-territorial est à l'étude avec le ***Pays d'Autan*** et le ***Pays Sidobre/Monts de Lacaune*** (Midi-Pyrénées), afin de mettre en œuvre les complémentarités d'action territoriale sur le projet interrégional Voie Verte (Bédarieux-Mazamet) porté par le PNR Haut Languedoc.

Fiche dispositif référente : fiche 7 – la Coopération Inter-territoriale et Transnationale.

[30] Cette association n'a pas été envisagée dans Leader +, compte tenu de la nature de la thématique choisie par le GAL (thème 4 : ''Valorisation des ressources naturelles et culturelles'' ciblée sur le tourisme vigneron ; il était alors apparu au GAL particulièrement malaisé d'assurer la promotion des seuls vins par le biais d'Internet.

FICHE 7	Coopération inter-territoriale et transnationale
Code mesure PDRH	**421**
N° dispositif Leader	**421**
Objectifs du dispositif d'aide	La coopération inter-territoriale et transnationale, pour le GAL, vise à un objectif générique : **''agir ensemble pour aller plus loin''**, en termes : - d'optimisation des méthodes de développement territorial, par l'intensification des échanges avec des territoires ruraux qui sont confrontés à des problématiques comparables aux nôtres, - d'association de moyens techniques et financiers au service du développement de produits et services communs.
Bénéficiaires de l'aide	Syndicats Mixtes pays ,de parc. . Communes et communautés de communes. Acteurs du secteur privé : associations, entreprises, particuliers.
Actions éligibles	La coopération vient compléter et amplifier l'action menée par le GAL sur le Volet Territorial. Les actions éligibles porteront sur : - des échanges méthodologiques et d'expériences entre les territoires partenaires et les acteurs de ces territoires, - le montage de produits et de procédés communs, relatifs au thème de coopération développé par les partenaires. Les axes suivants ont été pré-identifiés, qu'il conviendra de valider au fil de l'eau : - **l'itinérance patrimoniale** : coopération sur les itinéraires patrimoniaux, éléments structurants du maillage touristique territorial ; cette action pourra être menée au niveau inter-territorial (Voie Verte Bédarieux-Mazamet), comme au niveau transnational, avec d'autres GALs européens ; - **le développement du thermoludisme** : action commune sur le développement d'activités de loisirs en sites thermaux, en complément des activités thermales (clientèle en cure) et en diversification de l'activité de soins, avec le développement de la remise en forme. Des approches pourront être développées sur d'autres thématiques liées au tourisme d'itinérance.
Dépenses éligibles	- Ingénierie (salaires), - Frais de déplacement et de séjour en coopération, - Prestations de services et interventions extérieures, - Frais de réception, frais d'organisation de réunions, séminaires,… - Frais de conception et de réalisation de supports de communication, frais d'impression, - Frais liés à la réalisation d'objets livrables, liés aux actions de coopération, - Frais de petits investissements liés au projet : équipements, petits aménagements,…
Critères d'éligibilité	Les opérations éligibles devront nécessairement être validées par les Missions Tourisme, Patrimoine ou Environnement, en fonction de la thématique du projet de coopération proposé.
Critères de priorité	Les critères de priorité relèveront de l'appréciation du GAL dans cette fiche-action.
Taux maxima d'aide publique	Plafond d'aides publiques : **100 %** (maîtres d'ouvrage publics) **80 %** (maîtres d'ouvrage privés)
Taux d'intervention du FEADER	Taux maximum d'aide communautaire : **55 %** du coût total en dépenses publiques
Engagement du bénéficiaire	Le bénéficiaire s'engage : - à mettre à disposition du projet de coopération les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation du projet, - à respecter un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ces engagements seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique.
Montant indicatif de la fiche-action	Coût total **177.087** FEADER **80.898** Dépenses publiques nationales **66.189** Dépenses privées **30.000**
Indicateurs de réalisation	Nombre de projets de coopération menés = **3** Nombre de partenaires de coopération = **4 GALs**
Bases réglementaires	Entre autres : Règlement CE 1698/2005 – articles 63.b et 65 Règlement d'application CE 1974/2006

LE PILOTAGE DU PROJET

I ORGANISATION DU GAL

Le groupe d'action locale est organisé en trois niveaux :

- la Cellule Technique du GAL, chargée de l'instruction technique des dossiers.
- le Comité Technique, composé de représentants techniques des organismes présents dans le Comité de Programmation, élargi aux services techniques de l'Etat, de la Région et du Département.
- le Comité de Programmation tel que présenté *supra*.

1- Cellule Technique du GAL

La cellule technique du GAL s'appuiera sur l'équipe technique et administrative du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Celui-ci est organisé en sept missions thématiques – Culture, Economie, Environnement, Habitat, Patrimoine, Services, Tourisme – et en cinq antennes qui assurent un maillage optimal du territoire :

- Saint-Chinian : siège et missions Patrimoine, Tourisme,
- Bédarieux : missions Economie, Environnement,
- Saint-Pons de Thomières : missions Culture, Habitat,
- Siran : mission Services à la Population
- Roujan : Pôle Moyens.

Chacune des antennes du Pays constituera un premier point d'information du programme Leader.

Un coordonnateur, quatre chargés de mission du Pays – Tourisme, Patrimoine, Culture, Environnement – et un secrétariat, constitueront la Cellule Technique du GAL, qui pourra être appuyée ponctuellement par d'autres compétences internes (Economie, Habitat), dans le cadre d'expertises ponctuelles. Cette mise à disposition du projet de personnel permanent représente l'équivalent de 3 ETP[31].

- Le coordonnateur assurera l'animation générale et la coordination globale, la communication et l'information sur le programme (plaquette d'appel à projets, réunions d'information, …)
- Les chargés de mission assureront l'instruction des dossiers auprès des porteurs de projet et un appui technique à la définition du projet puis à sa réalisation,
- Le secrétariat technique assumera l'ensemble des tâches d'instruction administrative et de saisie des dossiers sur OSIRIS, puis la transmission à l'autorité de gestion pour examen de l'éligibilité de l'opération préalablement à la tenue du Comité Technique.

La Cellule Technique du GAL assurera également :

- à l'issue du Comité Technique (cf. *infra*), la préparation des comités de programmation, leur secrétariat et leur suivi,
- à l'issue des Comités de Programmation et durant la phase de réalisation de l'opération, le suivi administratif des dossiers nécessaires à l'élaboration des demandes de paiement auprès des services habilités de l'Etat.

2- Comité Technique

Le Comité Technique est chargé de préparer techniquement la programmation et d'émettre un avis circonstancié sur le contenu technique de l'opération proposée : pertinence, cohérence technique, contribution au projet du territoire, viabilité économique, durabilité…
Les dossiers examinés en Comité Technique feront, de manière systématique, l'objet d'une présentation en programmation, même en cas de proposition d'ajournement, pour information.

Le Comité Technique sera composé d'une quinzaine de membres, comme suit :

- Coordonnateur et chargés de mission du Pays intervenant sur le programme,
- Représentants techniques des partenaires techniques du programme : Interconsulaire, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Comité Départemental du Tourisme, Hérault Sports, le CAUE de l'Hérault,
- Représentants techniques des partenaires financiers du programme : DRAF, Région, Département, CNASEA,
- Secrétariat du GAL.

[31] Coordonnateur (30 %), Chargé de Mission Tourisme (60 %), Chargés de Mission Patrimoine, Culture et Environnement (30 %), deux autres chargés de mission (10 %), Secrétariat (100 %).
Pour information, l'équivalent ETP du GAL dans le programme Leader + est de 2,5 ETP, tâches d'animation, d'ingéniérie, d'administration et de gestion (paiement des fonds FEOGA).

II DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

1 – Le suivi

Dès la mise en œuvre du programme, le GAL mettra en place un groupe de suivi du programme, qui interviendra sous trois formes :

- suivi systématique de la réalisation de chaque opération par un chargé de mission de la Cellule Technique du GAL,
- réalisation d'un entretien d'évaluation avec le bénéficiaire en fin d'opération, afin de juger de l'efficacité et de l'efficience de l'opération menée,
- ateliers techniques trimestriels[32] avec restitution au Comité de Programmation sur l'état d'avancement du programme, en vue de réajustements éventuels du dispositif de l'itinérance douce ; le Conseil d'Administration du Conseil de Développement sera systématiquement associé à la conduite de ces ateliers techniques,
- assemblée générale annuelle du GAL ''les Rendez-vous de l'Itinérance Douce'' avec présentation publique des réalisations consolidées et de la configuration progressive du maillage de l'itinérance douce, dans ses composantes touristiques, culturelles, patrimoniales.

2 – L'évaluation

En complément de cette auto-évaluation *in itinere*, le GAL a prévu de procéder à une évaluation intermédiaire de son plan de développement et une évaluation finale.

L'évaluation intermédiaire sera menée fin 2010 avec recours à un prestataire extérieur et permettra de venir recadrer les éléments de l'autoévaluation afin de réajuster la stratégie de développement du GAL.

L'évaluation finale, à réaliser en 2012, sera également confiée à un prestataire extérieur et devra permettre d'apprécier les niveaux d'efficacité et d'efficience du programme, en rapport avec les objectifs affichés.
Cette évaluation finale pourra être menée, comme dans le programme Leader +, à un niveau régional avec le choix d'un prestataire unique pour tout ou partie des GALs du Languedoc-Roussillon, avec des spécificités territoriales.

III ECHANGES DE PRATIQUES, TRANSFERTS D'EXPERIENCES VIS-A-VIS DES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE ET DES AUTRES TERRITOIRES

1- Transférabilité intra-territoriale

La transférabilité intra-territoriale est envisagée selon les deux axes complémentaires suivants :

- l'élargissement progressif de la démarche de professionnalisation auprès des prestataires de tourisme rural, agriculteurs et non-agriculteurs, afin de consolider à terme le réseau des ambassadeurs du territoire : il y a sur le territoire environ quatre cents prestataires engagés, avec un degré de professionnalisme variable, dans la pratique d'activités touristiques d'accueil, d'hébergement, de restauration, de loisirs, … ; le réseau des ambassadeurs tel que projeté porte sur un effectif initial d'une cinquantaine de prestataires d'un professionnalisme avéré ; il s'agira progressivement d'atteindre sur le territoire une centaine de prestataires de ce niveau[33] ; il convient donc, dans le cadre du programme Leader, d'accompagner la professionnalisation de ces acteurs susceptibles d'intégrer le réseau ; mais il s'agit également, hors programme, d'accompagner vers la professionnalisation l'ensemble des acteurs touristiques du territoire, même s'ils n'ont pas vocation à devenir des ambassadeurs du tourisme territorial.

---

[32] Atelier animé par le GAL et par les organismes spécialisés que sont le CDT et Hérault Sports, notamment.

[33] Un des objectifs initiaux du programme vise, entre autres, à étendre à la nouvelle zone éligible à Leader (espace du Haut Languedoc), la méthodologie de professionnalisation touristique développée dans Leader + sur l'étage de vignobles ;

- l'élargissement progressif de l'itinérance douce à de nouveaux maillages venant compléter le présent projet : de nouveaux sites d'accompagnement viendront proposer des variantes à la toile prévue par le GAL au titre du présent projet : l'équipe du Pays accompagnera hors programme la réalisation de ces extensions du maillage initial.

2- Transférabilité inter-territoriale

Un partenariat sera développé au niveau régional dans le cadre de la mise en réseau des dix-neuf Pays constitués ou en préfiguration, qui sera opérationnelle en 2008. Ce partenariat nous amènera, plus particulièrement, à développer des échanges techniques avec les Pays voisins : Carcassonnais, Corbières-Minervois, Narbonnaise (Aude), Cœur d'Hérault (Hérault).

Il s'agira également de ''prolonger'' sur des territoires voisins la cohérence du projet territorial de tourisme d'itinérance en s'appuyant sur les atouts touristiques de ces territoires.

En fonction de leur éligibilité au programme Leader, ces partenariats pourront venir renforcer les actions de coopération envisagées, telles que développées *supra*.

3- Capitalisation, diffusion

Le GAL a prévu de mettre l'accent sur la capitalisation des actions exemplaires menées sur le territoire sous forme de dossiers techniques, véritables vade-mecum à l'usage des porteurs de projet futurs. Cette démarche pourra porter simultanément :

- sur la seule présentation d'opérations exemplaires menées par un maître d'ouvrage, avec un caractère reproductible avéré,
- sur la caractérisation d'actions collectives menées par le GAL sur le territoire, dans le cadre de l'animation du programme, dans le socle d'ingéniérie touristique ou dans la coopération avec d'autres territoires ruraux.

4- Participation aux réseaux

Le GAL a pour usages réguliers de participer aux différents niveaux de réseau rural, en termes de diffusion d'expériences, eu égard aux différentes générations de programme Leader gérées par le territoire et compte tenu des avantages méthodologiques retirés de ces pratiques de réseau :

- réseau rural régional (animé dans Leader + par les Carrefours Ruraux),
- réseau rural national, en cours de configuration,
- unité nationale d'animation Leader,
- réseau européen éventuel.

Le GAL est, par ailleurs, membre actif de l'association Leader France, depuis sa création, participe à ses travaux, notamment au niveau européen au travers de l'Association ELARD (European Leader Association for Rural Development).

Il participe enfin activement aux travaux développés par le Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) dans une perspective d'échanges et de coopération avec les pays riverains de la Méditerranée.

Fiche dispositif référente : fiche 8 – L'animation du GAL

FICHE 8	Animation du GAL Participation aux réseaux
Code mesure PDRH	**431**
N° dispositif Leader	**431**
Objectifs du dispositif d'aide	La mise en œuvre du programme s'appuiera sur une cellule opérationnelle d'assistance technique du GAL, constituée par cinq agents du Pays Haut Languedoc et Vignobles, structure porteuse du GAL ; cette cellule se verra confier les missions suivantes : - l'animation générale, l'information, la communication interne et externe, - l'ingénierie du développement rural, en termes d'appui à la conception et au déroulement du programme, - la préparation et le suivi de la programmation par le GAL, - l'évaluation *in itinere*, intermédiaire et *ex-post* du programme, - la participation aux réseaux de développement rural, aux niveaux régional, national et communautaire, - la gestion administrative et financière du programme, en relation avec la DRAF et le CNASEA, en termes : ▪ d'assistance administrative et financière aux porteurs de projet, publics et privés, ▪ d'assistance technique et de suivi à la réalisation des opérations programmées, ▪ de saisies sur la base OSIRIS.
Bénéficiaire de l'aide	Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, porteur du GAL et du programme Leader.
Dépenses éligibles	- Salaires, frais de déplacement et de fonctionnement, - Matériel informatique, fournitures de bureau, équipement matériel, - Prestations de services et interventions extérieures, - Frais de réception, frais d'organisation de réunions, séminaires,… - Frais de conception et de réalisation de support de communication, frais d'impression : ▪ une plaquette d'information en début de programme, ▪ un bulletin d'information semestriel sur la durée du programme, ▪ un bilan de fin de programme, ▪ les vade-mecum sur opérations, - Frais de participation aux réseaux
Critères d'éligibilité	Opérations spécifiquement dédiées à l'animation, l'ingénierie, la communication et le fonctionnement du programme Leader.
Critères de priorité	Pas de critères de priorité des dépenses dans cette fiche-action.
Taux maxima d'aide publique	Taux maximum d'aide publique : **100 %** du coût de la dépense publique
Taux d'intervention du FEADER	Taux maximum d'aide communautaire : **55 %** du coût total en dépenses publiques Plafond de l'aide communautaire sur les investissements : sans objet dans la présente action
Engagement du bénéficiaire	Le GAL s'engage maintenir sur la durée du programme les moyens humains et techniques dédiés à Leader, tels que définis dans la convention, pour permettre d'assurer les tâches d'animation et de gestion, ainsi que sur le respect d'un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ces engagements seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique.
Montant indicatif de la fiche-action	Coût total **525.140** FEADER **288.827** Dépenses publiques nationales **236.313** Dépenses privées
Indicateurs de réalisation	- nombre d'opérations programmées = **150** - nombre d'actions d'information = **15** - taux de réalisation du programme = **100 %**
Bases réglementaires	Règlement CE 1698/2005 – articles 63.c et 59 Règlement d'application CE 1974/2006

Chapitre 5

LA MAQUETTE FINANCIERE DU PROJET

Le coût d'objectif du projet s'établit à 5.453.400 €, selon le financement prévisionnel suivant :

TOTAL DEPENSES PUBLIQUES (DPT) :	3.291.700 €	
FEADER :	2.064.940 €	(55 % des DPT) [34]
DEPENSES PUBLIQUES NATIONALES (DPN) :	1.689.260 €	(45 % des DPT)
CONTRIBUTIONS PRIVEES	1.699.200 €	

L'état prévisionnel des dépenses publiques nationales est le suivant :

ETAT	53.200 €
REGION	379.920 €
DEPARTEMENT	821.120 €
FONDS PUBLICS LOCAUX	379.640 €

Il est précisé qu'un partenariat a été arrêté avec le Conseil Général de l'Hérault qui mettra en place une ligne de co-financement pluri-annuelle, contreparties spécifiques au programme Leader qui viendront abonder les cofinancements de droit commun du Département de l'Hérault.
Cette ligne de contreparties devrait se situer à hauteur de 145.000 € par an, sur la durée du programme. Elle a été intégrée à ce niveau dans la maquette financière ci-après.

[34] Le GAL appliquera un taux unique de cofinancement FEADER de 55 % des DPT par programmation, afin de respecter le niveau d'engagement du FEADER..

MAQUETTE FINANCIERE 2008-2013

I- Plan de financement

			Dépenses publiques nationales							
Renvoi PDRH	Intitulé fiche-action	Coût total	Etat	Région	Conseil Général	Fonds publics locaux	FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement FEADER/DPN	Contribution privée éventuelle
311	L'agriculteur, acteur du tourisme rural	948.222		52.800	124.600		216.822	394.222	55 %	554.000
313	Le professionnel du tourisme rural	1.037.000		51.800	132.250		224.950	409.000	55 %	628.000
313	Un réseau d'itinéraires thématisés	796.000		73.500	116.400	161.300	429.244	796.000	55 %	0
323 E	Un réseau de sites d'émerveillement	881.111	30.000	25.000	179.350	112.200	423.561	770.111	55 %	111.000
322	Un réseau de villages	499.644		11.250	31.250	11.250	65.694	119.444	55 %	380.200
323 D	Un environnement partagé	231.000	23.200	11.200	19.600	25.560	97.240	176.800	55 %	54.200
313	L'ingéniérie touristique	313.999			89.300	20.000	133.589	242.889	55 %	71.110
421	La coopération entre GALs	212.222			75.000	7.000	100.222	182.222	55 %	30.000
431	L'animation (hors participation réseaux)	543.911		120.000	76.400	48.360	299.151	543.911	55 %	
431	La participation aux réseaux	36.444		6.400	10.000		20.044	36.444	55 %	
	TOTAL	5.483.999	53.200	351.950	854.150	385.670	2.010.519	3.655.489	55 %	1.828.510

MAQUETTE FINANCIERE 2008-2013

II- Plan de financement par mesures du PDRH

Intitulé fiche-action	Coût total	Dépenses publiques nationales				FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement FEADER/DPN	Contribution privée éventuelle
		Etat	Région	Conseil Général	Fonds publics locaux				
Diversification vers des activités non agricoles – 311	948.222		52.800	124.600		216.822	394.222	55 %	554.000
Promotion des activités touristiques – 313	2.131.445		125.300	337.950	181.300	787.785	1.432.335	55 %	699.110
Villages – 322	499.644		11.250	31.250	11.250	65.694	119.444	55 %	380.200
Patrimoine rural – 323	1.112.111	53.200	36.200	198.950	137.760	520.801	946.911	55 %	165.200
Coopération – 421	212.222			75.000	7.000	100.222	182.222	55 %	30.000
Animation – 431	580.355		126.400	86.400	48.360	319.195	580.355	55 %	
TOTAL	5.483.999	53.200	351.950	854.150	385.670	2.010.519	3.655.489	55 %	1.828.510

MAQUETTE FINANCIERE 2008-2013

III- Répartition annuelle du FEADER par mesure du PDRH

Mesure PDRH	Intitulé de la mesure	Total FEADER	FEADER 2008	FEADER 2009	FEADER 2010	FEADER 2011	FEADER 2012	FEADER 2013
311	Diversification vers des activités non agricoles	216.822	10.841	21.682	43.364	43.364	54.206	43.364
313	Promotion des activités touristiques	787.785	39.389	118.168	118.168	157.557	157.557	196.946
322	Villages	65.694		9.854	9.854	13.139	13.139	19.708
323	Patrimoine rural	520.801	26.040	104.160	104.160	130.200	130.200	52.080
	TOTAL AXE 3	**1.591.102**						
421	Coopération entre GALs	100.222		15.033	20.044	25.056	25.056	20.044
431	Animation du GAL	319.195	31.920	63.839	63.839	63.839	63.839	31.920
	TOTAL AXE 4	**419.417**						
	TOTAL	**2.010.519**	**108.190**	**332.737**	**359.430**	**402.104**	**443.996**	**364.063**
		100 %	**5.38 %**	**16.55 %**	**17.88%**	**20.00 %**	**22.08%**	**18.11 %**

SYNTHESE

Le territoire du Haut Languedoc et Vignobles, dernier espace rural de l'Hérault, reste le miroir d'une société rurale, en voie de recomposition alliant donc tradition et modernité.
Tradition au regard de sa réalité socioéconomique faite des caractéristiques économiques fa

Modernité, par sa volonté de s'inscrire dans la dynamique de l'arc méditerranéen, en matière de développement

Dans le projet ''MEGALIT'', le Pays Haut Languedoc et Vignobles ambitionne d'apporter des solutions innovantes dans le domaine des pratiques de découverte touristique à partir de ''l'itinérance douce'', qui s'inscrivent dans les préoccupations de développement durable du territoire, avec les objectifs concrets suivants :

- soutien à la création et au développement d'activités touristiques marchandes,
- Retour de valeur ajoutée vers les secteurs qui contribuent au développement du tourisme : agriculture, patrimoine naturel, cultural et architectural, environnement,
-

ANNEXES

1. Liste des sites Natura 2000 et des sites classés
2. Liste INSEE des communes avec population
3. Statuts du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles
4. Note stratégique territoriale 2008-2013
5. Liste des mesures du plan d'action du Pays (2008-2013)
6. PV du Conseil d'Administration du Conseil de Développement
7. Convention de partenariat Pays/PNR Haut Languedoc
8. Lettre de soutien du PNR Haut Languedoc
9. Lettre de principe d'engagement du Conseil Général de l'Hérault
10. Organigramme du Pays Haut Languedoc et Vignobles
11. Budget primitif 2008 du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles
12. Délibération du Comité Syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Minervois :

Sur 24 communes du Pays HLV (dont 4 sur PNRHL + 1 dans l'Aude)
Date de Classement comme ZPS (Zone de Protection Spéciale) en 10/2003
Superficie totale : 24820 ha
Intérêt : entre autres Aigle de Bonelli, Aigle Royal…

Causses du Minervois

Date de proposition comme SIC (Site d'Intérêt Communautaire) en 12/1998
Superficie totale : 21854 ha
Intérêt : entre autres chauve-souris…
DOCOB en cours

Etang de Capestang

Date de Classement comme ZPS en 03/2006
Superficie totale : 1374 ha
Intérêt : entre autre étang et phragmitaie (roselière - roseaux communs) + faune (Butor étoilé…)

Grotte de la rivière morte

Sur la communes de Courniou les grottes
Date de proposition comme SIC en 03/2002
Superficie totale : 89 ha
Intérêt : entre autre chauves souris…

Grotte de la source du Jaur

Sur la commune de Saint Pons de Thomières
Date de proposition comme SIC en 03/2006
Superficie totale : 30 ha
Intérêt : entre autre chauves souris…

Grotte de Julio

Sur la communes d'Olargues
Date de proposition comme SIC en 03/2002
Superficie totale : 16 ha
Intérêt : entre autre chauves souris…

Le Caroux et l'Espinouse

Concerne 6 communes dont les communes du Pays HLV suivantes : Colombières sur Orb, Mons la Trivalle et Saint Martin de l'Arçon.
Date de proposition comme SIC en 03/2002
Superficie totale : 2330 ha
Intérêt : nombreux habitats diversifiés dont tourbières…
DOCOB en cours – gestion PNRHL

Montagne de l'Espinouse et du Caroux

Concerne les communes du Pays HLV suivantes : Colombières sur Orb, Mons la Trivalle et Saint Martin de l'Arçon.
Date de Classement comme ZPS en 03/2006
Superficie totale : 3392 ha
Intérêt : intérêt ornithologique avec espèces rares ou en régression…

Vallée de l'Arn

Concerne les communes du Pays HLV suivantes : Saint Pons de Thomières & Riols (principalement dans le Tarn)
Date de proposition comme SIC en 05/2002
Superficie totale : 1456 ha
Intérêt : entre autre espèces aquatiques comme loutre, moule & écrevisses…
DOCOB en cours – gestion PNRHL

Crêtes du Mont de Marcou et des monts de Mare

Date de proposition comme SIC en 02/2006
Superficie totale : 1484 ha
Intérêt : entre autre chauves souris…

Salagou

Concerne les communes du Pays HLV suivantes : Brénas, Carlencas, Neffies et Pézènes les Mines.
Date de Classement comme ZPS en 10/2003
Superficie totale : 12794 ha
Intérêt : nombreuses espèces inscrites dans la directive oiseau dont aigle de Bonelli, busard cendré…

+ Sites Inscrits et classés

22 sites au total sur le Pays HLV

* dont 7 sites classés
* et 15 sites inscrits

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES CONSTITUTIVES DU GAL

1° *Communes éligibles sans conditions : 89*

NOM DE LA COMMUNE	Code INSEE
AGEL	34004
AIGNE	34006
AIGUES VIVES	34007
ASSIGNAN	34015
AVENE	34019
AZILLANET	34020
BABEAU-BOULDOUX	34021
BEAUFORT	34026
BEDARIEUX	34028
BERLOU	34030
BOISSET	34034
BRENAS	34040
CABREROLLES	34044
CAMPLONG	34049
CAPESTANG	34052
CARLENCAS ET LEVAS	34053
CASSAGNOLES	34054
CAUSSES ET VEYRAN	34061
CAUSSINIOJOULS	34062
CAZEDARNES	34065
CEBAZAN	34070
CEILHES ET ROCOZELS	34071
CESSENON-SUR-ORB	34074
CESSERAS	34075
COLOMBIERES SUR ORB	34080
COMBES	34083
COURNIOU	34086
CREISSAN	34089
CRUZY	34092
DIO ET VALQUIERES	34093
FAUGERES	34096
FELINES MINERVOIS	34097
FERRALS LES MONTAGNES	34098
FERRIERES POUSSAROU	34100
FOS	34104
GABIAN	34109
GRAISSESSAC	34117
JONCELS	34121
LA CAUNETTE	34059
LA LIVINIERE	34141
LA TOUR SUR ORB	34312
LAURENS	34130
LE BOUSQUET D'ORB	34038
LE POUJOUL SUR ORB	34211
LES VERRERIES DE MOUSSAN	34331

NOM DE LA COMMUNE	Code INSEE
LUNAS	34144
MARGON	34149
MINERVE	34158
MONS LA TRIVALLE	34160
MONTELS	34167
MONTESQUIEU	34168
MONTOULIERS	34170
MURVIEL LES BEZIERS	34178
NEFFIES	34181
OLARGUES	34187
OLONZAC	34189
OUPIA	34190
PAILHES	34191
PARDAILHAN	34193
PEZENES LES MINES	34200
PIERRERUE	34201
POILHES	34206
POUZOLLES	34214
PRADES-SUR-VERNAZOBRES	34218
PREMIAN	34219
PUISSERGUIER	34225
QUARANTE	34226
RIEUSSEC	34228
RIOLS	34229
ROQUEBRUN	34232
ROUJAN	34237
SAINT D'ALBAGNAN	34250
SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX	34252
SAINT GENIES DE VARENSAL	34257
SAINT GERVAIS	34260
SAINT JEAN DE MINERVOIS	34269
SAINT JULIEN D'OLARGUES	34271
SAINT MARTIN DE L'ARCON	34273
SAINT NAZAIRE DE LADAREZ	34279
SAINT PONS DE THOMIERES	34284
SAINT VINCENT D'OLARGUES	34291
SAINT-CHINIAN	34245
SIRAN	34302
TAUSSAC LA BILLIERE	34308
THEZAN LES BEZIERS	34310
VAILHAN	34319
VELIEUX	34326
VIEUSSAN	34334
VILLESPASSANS	34339

2° Villes moyennes ***: néant***

ANNEXE 2 : MAQUETTE FINANCIERE

2.1 Profil annuel minimum de paiements cumulés à respecter (en FEADER)

	2007-2009	2008-2010	2009-2011	2010-2012	2011-2013	2012-2014	2013-2015
Tranches de paiements	2% de l'enveloppe du GAL 36.000 €	13% de l'enveloppe du GAL 234.000 €	14% de l'enveloppe du GAL 252.000 €	15% de l'enveloppe du GAL 270.000 €	20% de l'enveloppe du GAL 360.000 €	20% de l'enveloppe du GAL 360.000 €	16% de l'enveloppe du GAL 288.000 €

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Minimum des paiements cumulés attendus	2% de l'enveloppe du GAL 36.000 €	15% de l'enveloppe du GAL 270.000 €	29% de l'enveloppe du GAL 522.000 €	44% de l'enveloppe du GAL 792.000 €	64% de l'enveloppe du GAL 1.152.000 €	84% de l'enveloppe du GAL 1.512.000 €	100% de l'enveloppe du GAL 1.800.000 €

Les années indiquées sont des années civiles (1er janvier au 31 décembre).

2.2 Montants des paiements prévus par fiche-dispositif du GAL sur la période 2007-2015

Fiche dispositif	Mesure	Dispositifs mobilisés	Paiements prévus (total 2007-2015)		
			Contreparties publiques par type de financeurs (à titre indicatif)		FEADER
1	413	311 – Diversification vers des activités non agricoles	Etat Région Département Autres	- 49.558 116.949	203.509
2	413 - A	313 – Promotion des activités touristiques	Etat Région Département Autres	- 45.456 116.054 -	197.401
3	413 - B	313 – Promotion des activités touristiques	Etat Région Département Autres	- 41.800 116.400 125.300	346.500
6	413 - C	313 – Promotion des activités touristiques	Etat Région Département Autres	- - 79.205 20.000	121.251
5	423 - D	323 D - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural naturel	Etat Région Département Autres	23.200 11.200 19.600 20.048	90.504
4	423 - E	323 E - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural culturel	Etat Région Département Autres	30.000 33.598 198.405 123.450	471.110
7	421	421 - Coopération	Etat Région Département Autres	- - 38.135 28.054	80.898
8	431	431 - Animation du GAL et participation aux réseaux	Etat Région Département Autres	- 37.100 94.100 105.113	288.827
		TOTAL	Etat Région Département Autres	53.200 218.712 778.848 421.965 1.472.725	1.800.000

ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL ITINERANCE

Le Comité de Programmation du GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles est composé de vingt-huit membres titulaires dont 16 membres privés et 12 membres publics et de vingt-huit membres suppléants dont 16 membres privés et 12 membres publics, selon la liste ci-après :

COLLEGE PRIVES

Intervenant au comité de programmation en qualité de…	*Nom, prénom*	*Adresse*	*Autres implications professionnelles, électives ou associatives*
Gestionnaire d'équipement touristique	*T : PIALOT Christophe*		***Directeur du Jardin Méditerranéen***
	S : BACCOU Jean-Claude		***Président du Jardin Méditerranéen Enseignant Université Montpellier 1***
	T : MARTINCIQ Marie-Ange		***Directrice Etablissement Avène***
	S : FRANCART-MARTY Marie-Josèphe		***Présidente de l'Association La Maison Cévenole Membre du Conseil de Développement du Pays***
Représentant d'association patrimoniale	*T : FROIDEVAUX Claude*		***Présidente de l'Association «Pierre sèche » Membre du Conseil de Développement du Pays***
	S : CHARRAS François		***Président de l'Association «Art et tradition » Membre du Conseil de Développement du Pays***
Gestionnaire d'équipement patrimonial	*T : CHETRIT Fabienne*		***Directrice du Château de Cassan***
	S : CONNAN Michel		***Directeur de l'Association Concordia Membre du Conseil de Développement du Pays***
	T : FLEUTIAUX Bertrand	*EN ATTENTE DE CONFIRMATION*	***Propriétaire du Château de Dio***
	S : ……	*EN COURS DE DESIGNATION*	
Gestionnaire d'évènement culturel	**T : BRANVILLE Jean-Claude**		***Président de l' Association Musicale de la Vallée du Jaur et de l'Orb, Conseiller Municipal d'Olargues***
	S : ……	*EN COURS DE DESIGNATION*	
	T : RIPPERT Laurent		***Président de l'Ecole de Musique de Capestang Directeur du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb Membre du Conseil de Développement du Pays***
	S : CLAVERIA André		***Président de l'Harmonie de Bédarieux Conseiller Municipal Bédarieux Membre du Conseil de Développement du Pays***

Producteur	*T : LE CALVEZ Françoise*		***Viticultrice***
	S : BECHET Christian		***Président des VDP Haute Vallée de l'Orb***
	T : BLANQUET Robert		***Vice-président de l'AOC Saint-Chinian*** ***Membre du Conseil de Développement du Pays***
	S : OLLIER Françoise		***Viticultrice***
	T : CHEVRIER Yannick		***Directeur SICA du Caroux***
	S : ……	*EN COURS DE DESIGNATION*	
Hébergeur touristique	*T : VIE Nicole*		***Membre du Conseil de Développement du Pays***
	S : BOURGOGNE Monique		***Présidente du Syndicat d'Initiative de Minerve***
	T : VAN LEUSSEN Henny		***Présidente du Syndicat d'Initiative de Mons la Trivalle***
	S : ……	*EN COURS DE DESIGNATION*	
Gestionnaire d'équipement de loisirs	*T : FIX Florence*		***Directrice d'Equitation Assignan Nature***
	S : GONZALEZ Philippe		***Canoë Kayak Grandeur Nature***
Conseil de Développement	*T : BASCOUL Francis*		***Président du Conseil de Développement***
	S : PEELMAN Eric		***Membre du Conseil de Développement***
	T : BLANQUET Catherine		***Formateur IRFA, Membre du Conseil de Développement***
	S : CABROL Myriam		***Membre du Conseil de Développement***
Interconsulaire Hérault	*T : ……*	*EN COURS DE DESIGNATION*	***Elu Consulaire, Chef d'entreprise***
	S : ……	*EN COURS DE DESIGNATION*	***Elu Consulaire, Chef d'entreprise***

COLLEGE PUBLICS

Intervenant au comité de programmation en qualité de…	Nom, prénom Adresse	Adresse	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
Représentant du Pays Haut Languedoc et Vignobles	T : MESQUIDA Kléber	EN ATTENTE DE CONFIRMATION	**Vice-Président du Pays HLV Maire de Saint-Pons de Thomières 1er Vice-Président du Conseil Général, Député**
	S : ROUANET Jean-Pierre		**Maire de Courniou Président de la Commission Environnement du Pays HLV**
	T : BOUTES Francis		**Président du Pays HLV Maire de Gabian, Vice-Président du Conseil Général Président de la CdC Communes Coteaux et Châteaux**
	S : ROUDIER Guy		**CdC Orb et Taurou, Maire de Pailhès**
	T : TROPEANO Robert		**Vice-Président du Pays HLV Maire de Saint-Chinian, Vice-Président du Conseil Général,Sénateur**
	S : AFFRE Gérard		**Maire de Cébazan, CdC Saint-Chinianais Président Régie Développement Local**
	T : FALIP Jean-Luc		**Maire de Saint-Gervais/Mare, Président de la CdC Monts d'Orb, Conseiller Général**
	S : BARSSE Francis		**Adjoint au Maire de Bédarieux Ingénieur O.N.F**
Représentant des Communautés de Communes	T : BADENAS Jean-Noël		**Président de la CdC Lirou-Canal, Maire de Puisserguier, Conseiller Général,**
	S : SOULIGNAC Jacques		**CdC Saint-Pônais, Président de l'Office de Tourisme de Saint-Pons de Thomières**
	T : OLMOS Martine	EN ATTENTE DE CONFIRMATION	**Maire d'Azillanet, Cd C Le Minervois Membre du Conseil de Développement du Pays**
	S : SAISI Francine		**Maire de Graissessac, CdC Monts d'Orb**
	T : HUC Jacques		**Maire de Roujan, CdC Coteaux et Châteaux**
	S : GUILHAUMON Jean-Marie		**Maire de Neffiès, CdC Coteaux et Châteaux**
	T : ETIENNE Norbert		**Président de la Commission Culture du Pays CdC Orb et Taurou, Maire de Murviel les Béziers, Conseiller Général**
	S : VILLANUEVA Emmanuel		**Maire de Cabrerolles, Président de la CdC Faugères Viticulteur**
	T : FRANCES Christian	EN COURS DE DESIGNATION	**Maire de Cessenon/Orb Président de la CdC Saint-Chinianais**
	S : ……		
	T : BEZIAT Patrick		**Maire-Adjoint de Capestang, CdC Lirou-Canal**
	S : CABROL Josian		**Président de la CdC Saint-Pônais, Maire-Adjoint de Saint-Pons de Thomières**

Représentant des communes	*T : LOSMA Rose-Marie*		***Maire Adjoint de Bédarieux***
hors intercommunalité	*S : GALBE Francis*		***Maire du Poujol/Orb***
Représentant du PNR Haut Languedoc	*T : ARCAS Jean*		***Vice-Président du Pays HLV, délégué au Tourisme*** ***Vice-Président du PNR Haut Languedoc délégué au Tourisme*** ***Maire d'Olargues Président de la CdC Orb-Jaur*** ***Vice-Président du Conseil Général***
	S : CASSEVILLE Yves		***Membre du Comité Syndical du PNR Haut Languedoc*** ***CdC Saint-Pônais, Maire adjoint de Pardailhan***

INVITES SANS DROIT DE VOTE

Le GAL invite systématiquement à assister à son Comité de programmation :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le service d'appui de proximité du GAL,
- les services référents des différentes fiches-dispositif mobilisées par le GAL dans son plan d'action,
- le Cnasea, organisme payeur,
- les co-financeurs : Conseil Régional Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Hérault

ANNEXE 4 : REGLEMENT INTERIEUR DU GAL ITINERANCE

1. Composition du Comité de Programmation

Le Comité de Programmation du GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles est composé de vingt-huit membres titulaires et de vingt-huit membres suppléants, selon la liste détaillée en annexe 3. :

2. Validité des sessions du Comité de programmation

Le Comité de programmation délibère valablement lorsque le principe du double quorum suivant est respecté :

- 50% des membres du Comité de programmation ayant voix délibérante sont présents en séance ;
- 50% au moins des membres présents lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé présenté dans la liste mentionnée ci-dessus.

3. Validité des sessions du Comité de programmation

Le GAL invite systématiquement à assister à son Comité de programmation :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le service d'appui de proximité du GAL,
- les services référents des différentes fiches-dispositif mobilisées par le GAL dans son plan d'action,
- le CNASEA, organisme payeur,
- les co-financeurs : Conseil Régional Languedoc-Roussillon, Conseil Général de l'Hérault.

4. Présidence du Comité de programmation

Le Comité de programmation est présidé par le Président du GAL, désigné par délibération du Comité Syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles, en date du 15 septembre 2008. Il peut être suppléé, en cas d'empêchement, par un suppléant, qui sera désigné par le Comité de Programmation lors de son installation.

5. Fréquence des Comités de Programmation

Le Comité de Programmation du GAL Itinérance se réunit *a minima* trois fois par an, selon une fréquence trimestrielle, aux premier, deuxième et quatrième trimestres de l'année.
En tant que de besoins, des réunions de programmation supplémentaires pourront être tenues.

6. Les tâches de suivi du Comité de Programmation

Le Comité de Programmation est mis en place pour :

- avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Leader ; il s'appuie pour cela sur les propositions techniques faites par le GAL ;
- examiner et approuver les critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des actions, eu égard notamment aux priorités retenues et aux objectifs fixés ;
- se prononcer sur l'opportunité et le cofinancement au titre de Leader de chacun des projets proposés en programmation, après présentation des avis techniques recueillis par le GAL et validation réglementaire par le service référent compétent ;
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention ;
- établir et acter les propositions de modification du plan de développement et de la maquette financière ;
- examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes mesures, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- examiner le suivi financier du programme,
- procéder aux choix éventuels de nouveaux membres, en cas d'évolution de la composition du Comité de Programmation.

7. Préparation des réunions du Comité de Programmation

Les membres du Comité de Programmation seront informés du calendrier de programmation quatre semaines avant la date prévue pour le Comité ; ils seront destinataires, dix jours ouvrables avant la date dudit Comité, d'un dossier de programmation incluant les éléments tels que précisés dans l'article 10 *infra*.

Chaque Comité de Programmation sera précédé d'un Comité Technique Leader, qui réunira les représentants des organismes et institutions techniques et financiers, partenaires du GAL et du programme. Ce Comité Technique se tiendra dans un délai n'excédant pas un mois en amont du Comité de Programmation.

8. Consultation écrite du Comité de Programmation

Le principe de consultation écrite du Comité de Programmation est admis dans les cas suivants :

- modification de la maquette financière par transfert entre fiches-action, en cohérence avec le Document Régional de Développement Rural,
- urgence dans la programmation d'une opération, en lien avec les impératifs de démarrage de ladite opération,
- modification des conditions de programmation d'une opération déjà programmée : plan de financement, prorogation de la convention attributive de subvention, …

Dans ces cas-là, les membres du Comité de Programmation seront saisis par courrier et/ou par courrier électronique, sur l'objet de la consultation proposée ; ils disposeront d'un délai de dix jours ouvrables pour notifier leurs remarques au Secrétariat du GAL. En cas de non-réponse dans ce délai, leur accord sera considéré comme acquis à la proposition faite par le GAL.

9. Secrétariat du Comité de Programmation

Le secrétariat du Comité de Programmation est organisé au sein de l'équipe opérationnelle Leader, elle-même intégrée dans l'équipe administrative du Pays Haut Languedoc et Vignobles.
Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services, il assumera les tâches suivantes :

- préparation de l'ordre du jour du Comité de Programmation,
- constitution du dossier de programmation (cf.article 10 *infra*),
- envoi des convocations, avec un délai minimal de quinze jours ouvrés,
- envoi des fiches-programmation, avec un délai minimal de dix jours ouvrés,
- rédaction du compte rendu de la réunion de programmation et diffusion aux membres du Comité de Programmation, dans un délai d'un mois.

10. Le dossier du Comité de Programmation

Il comprendra systématiquement :

- le relevé des décisions du précédent comité de programmation (procès-verbal) pour approbation ;
- l'état d'avancement du programme par fiche-action, en termes de montants programmés et de réalisations physiques et financières (tableaux de bord);
- la présentation des projets proposés en programmation, sous forme de fiches-programmation synthétiques précisant, notamment :
    - l'intitulé de l'opération, sa localisation, la maîtrise d'ouvrage,
    - les objectifs liés à l'opération,
    - la méthode proposée,
    - le type de dépenses éligibles,
    - le plan de financement en dépenses et recettes,
    - les cofinancements publics nationaux mobilisés,
    - les indicateurs de réalisation et de résultat,
    - l'avis technique du Comité Technique du GAL et des organismes partenaires.
- le cas échéant, l'examen de questions diverses liées au déroulement du programme Leader.

11. Les décisions du Comité de programmation

Les décisions du Comité de Programmation sont prises à la majorité des membres présents ayant voix délibérative, sans distinction entre collège «Privés» et Collège «Publics».

Afin d'éviter les éventuelles prises d'intérêt entre les membres du Comité et les maîtres d'ouvrage des opérations proposées à la programmation, les membres du Comité de programmation qui seront également maître d'ouvrage d'un projet ne devront prendre part ni aux discussions ni aux votes relatifs aux opérations qu'ils proposent.

12. La notification des décisions du Comité de programmation

La notification des décisions prises par le Comité de Programmation à destination des porteurs de projet demandeurs, interviendra dans un délai de quatre semaines après le Comité de Programmation, sous forme de courrier signé par le Président du GAL et motivant les décisions prises et les éventuelles recommandations du Comité de Programmation aux porteurs de projet.

* * *